

Bilan opérationnel de l'ANP

Arrestation de neuf éléments de soutien aux groupes terroristes en une semaine

P03

LE CARREFOUR
Le journal du citoyen 24ème année **D'ALGERIE**

N°7210 - JEUDI 19 JUIN 2025 - 20 DA - EDITION NATIONALE

Exploitation des plages

Une nouvelle loi 22 ans après

P05

Fraude à l'examen du baccalauréat

20 personnes condamnées à Batna et Laghouat

Lire en page 03

Iran

Des missiles hypersoniques lancés vers l'entité sioniste

Lire en page 24

P07

ORAN

«Quatre axes» essentiels des objectifs de la stratégie locale de la pêche
Quelles perspectives pour le secteur lors du prochain Forum algéro-italien à Oran?

Les communes balnéaires devant leurs responsabilités
Les «faux exploitants» de plage dans l'œil du cyclone

Conservation, gestion et numérisation des archives judiciaires
Mise en avant à Oran des efforts du ministère de la Justice



Pour vos annonces publicitaires, naissances, anniversaires, félicitations, etc...

Contactez le Carrefour d'Algérie au: Oran - Fax: 041 30 73 41

Tél: 05 52 12 22 21 - 07 71 31 19 93 - Alger - Tél: 0541 66 53 51 - email: lecarrefouroran@yahoo.fr

Coopération algéro-britannique

Des progrès significatifs enregistrés dans plusieurs secteurs



L'ambassadeur du Royaume-Uni, de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en Algérie, M. James Robert Stephen Downer, a affirmé, mardi, que les deux pays ont enregistré des progrès significatifs en matière de coopération bilatérale dans plusieurs secteurs importants. Dans une déclaration à l'issue d'une audience que lui a accordée le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, M. Downer a affirmé que "les deux pays enregistrent des progrès significatifs dans plusieurs secteurs importants, à savoir la Jus-

tice, la Défense, l'Education et le Commerce". Il a indiqué avoir évoqué avec le président de la République les questions régionales et internationales, se disant très satisfait "de constater que nous partageons les mêmes approches et les mêmes préoccupations, ce qui est extrêmement important", a-t-il ajouté. L'audience s'est déroulée en présence du directeur de Cabinet à la Présidence de la République, M. Boualem Boualem, et du conseiller auprès du président de la République, chargé des affaires diplomatiques, M. Amar Abba.

Sonatrach

Approbation du bilan annuel et financier 2024 lors de l'AGO



L'Assemblée générale (AG) de Sonatrach a approuvé, lors de sa session ordinaire, présidée par le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, et en présence de ses membres, le bilan annuel et financier de l'exercice 2024, a indiqué mardi un communiqué du groupe. La réunion, tenue lundi, s'est déroulée en présence des membres de l'AG du groupe, à savoir le ministre des Finances, Abdelkrim Bouzred, le Gouverneur de la Banque d'Algérie, Salah-Edine Taleb, et le représentant de la Présidence de la République, Faouzi Amokrane, en présence du Président-directeur général de Sonatrach, Rachid Hachichi, précise le communiqué. Lors de cette rencontre

annuelle, organisée au siège de la Direction générale de Sonatrach, le bilan annuel et financier de l'exercice 2024 a été présenté et approuvé, selon la même source. Cette réunion, tenue en présence des commissaires aux comptes, a également permis de passer en revue les comptes financiers de Sonatrach et ses réalisations sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Elle a également été l'occasion d'aborder les différents volets liés aux activités du secteur des hydrocarbures sur l'ensemble de la chaîne de valeur, et de souligner "l'importance de l'investissement dans de nouveaux projets à même de contribuer à renforcer le rôle de Sonatrach dans l'économie nationale et à répondre aux besoins du marché local et international".

Lutte contre la corruption

Mousserati prend part à Vienne à deux sessions sur la mise en œuvre de la CNUCC



La présidente de la Haute autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HAT-PLC), Salima Mousserati prendra part à Vienne (Autriche) aux travaux des deux sessions sur la mise en œuvre de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), a indiqué, mardi, un communiqué de l'instance. Mme Salima Mousserati "participera avec la délégation l'accompagnant, aux travaux de la 16e session du groupe chargé de la

présentation de la mise en œuvre de la CNUCC et de la 16e session du Groupe de lutte contre la corruption qui se tient au siège de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC) à Vienne du 16 au 20 juin", ajoute le communiqué. La délégation participant aux travaux de cette session est composée de cadres de la HATPLC et du ministère de la Justice, ainsi que de représentants de la mission diplomatique permanente à Vienne.

Industrie

Le ministre réunit les PDG des grands groupes publics



Le ministre de l'Industrie, Sifi Ghrieb, a tenu, mardi à Alger, une réunion de travail regroupant les PDG des grands groupes industriels publics, dans le cadre du suivi de la mise œuvre des orientations stratégiques du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué un communiqué du ministère. La rencontre, tenue au siège du ministère, a porté sur trois principaux axes, dont la numérisation globale du secteur de l'industrie à travers la mise en place d'un système numérique unifié reliant le ministère à l'ensemble des groupes industriels et leurs filiales, en vue d'améliorer la gouvernance, de renforcer la transparence et de suivre les performances. Le deuxième axe concerne l'accrois-

sement de la contribution du secteur de l'industrie au PIB, conformément aux instructions du président de la République, à travers le renforcement de la production nationale et l'augmentation de la valeur ajoutée. Le troisième et dernier axe a trait à la relance et au développement des projets industriels récupérés à travers les différentes wilayas du pays pour contribuer au développement et à la création d'emplois. Lors de la réunion, le ministre a souligné "la nécessité pour les groupes industriels de participer activement à la concrétisation de ces axes sur le terrain selon la feuille de route convenue", assurant que "le ministère accompagnera ces efforts et veillera à accélérer la mise en œuvre".

LE CARREFOUR
LE JOURNAL DU CITOYEN **D'ALGERIE**

EDITE PAR LA SARL EDIMARCOM-DIST
Au Capital de 100.000 DA

Direction - Rédaction - Administration
16, Bd Docteur Benzerdjeb - ORAN
Tél: 041 30 73 39 / Fax: 041 30 73 41
Président Directeur Général
Lazreug Mohamed

Directeur de la Publication
Abdellah BOUHALI

Directeur Technique
Benyoucef Mohamed

Conception PAO
Le Carrefour d'Algérie
Bureau de Mostaganem
Tél: 045 41 73 80
Impression Ouest
Société d'Impression de l'Ouest
Zone Industrielle - d'Es-Sénia

Diffusion Ouest: Le Carrefour d'Algérie

«Pour votre Publicité, s'adresser à:
L'Entreprise Nationale de Communication,
d'Edition et de Publicité» Agence ANEP
01, Avenue Pasteur Alger.
Tél: 020 05 20 91 / 020 0510 42
Fax: 020 05 11 48 - 020 05 13 45
02 05 13 77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz

ANEP ORAN

agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz
Siteweb: www.lecarrefourdalgerie.dz
E-mail: lecarrefouroran@yahoo.fr

Tous les manuscrits et les photos remis
au journal ne peuvent faire l'objet
d'aucune réclamation.

Fraude à l'examen du baccalauréat 20 personnes condamnés à Batna et Laghouat

Par B.Kamel

Réponses de sujets diffusées à distance, fraudes, non-respect des consignes... autant d'infractions contre lesquelles les autorités nationales compétentes ont lutté efficacement et sévèrement réagi d'ailleurs durant la Session 2025 des examens du baccalauréat. L'Etat a en effet frappé fort contre les auteurs de fraude au Bac 2025. Les premières sanctions et condamnations par les tribunaux territoriaux compétents contre les tricheurs et fraudeurs aux examens de baccalauréat de l'année 2025 sont tombées. Les condamnations sont uniques dans les annales. En effet, plusieurs individus ont été condamnés pour fraude et fuite de réponses des sujets d'épreuves. L'Etat a assené une «main de fer» contre les pratiques tendant à «transpercer» la crédibilité et les efforts de l'Etat dans le domaine de la mise en place de tous les moyens nécessaires pour la réussite des joutes. Pourtant, la veille, une mise en garde contre les tricheries au Bac par la promulgation de mesures pour le moins draconiennes et historiques à l'effet de contrecarrer aux pratiques tendant à nuire à la crédibilité des épreuves de la prestigieuse joute scolaire. Des peines de prison ferme de six mois à dix-huit mois, assorties d'amendes substantielles allant à 200.000 dinars ont été prononcées. La sécurité et la transparence au bac sont deux éléments fondamentaux sur lesquels a misé

l'Algérie pour garantir la pérennité et la crédibilité de ces examens qui ouvrent aux candidats les portes de l'avenir universitaire et professionnel. Ainsi, le tribunal de Barika, relevant de la Cour de justice de Batna, a ordonné le placement en détention de plusieurs personnes impliquées dans la fuite des sujets de l'examen du baccalauréat, selon un communiqué rendu public, mardi soir par le procureur de la République près ledit tribunal. Le communiqué précise que «conformément aux dispositions de l'article 11, paragraphe 3 du Code de procédure pénale, le parquet près le tribunal de Barika informe l'opinion publique que, dans le cadre du suivi et de la sécurisation du déroulement des examens officiels, deux cas de fraude par l'utilisation de moyens de communication à distance ont été détectés le 17 juin, et les auteurs arrêtés». Dans le premier cas, selon le communiqué, «un suspect a été poursuivi selon la procédure de comparution immédiate pour le délit d'atteinte à la probité des examens, en diffusant et en divulguant les sujets du baccalauréat par le biais de moyens de communication à distance». Le communiqué ajoute qu'après le jugement, «une condamnation a été prononcée à l'encontre de l'accusé avec deux ans de prison, dont une année avec sursis, une amende ferme de 250 000 DA, avec placement en détention à l'audience et confiscation des objets saisis». La même source indique que «dans le deuxième cas, sept suspects, dont

trois en fuite, ont été poursuivis selon la procédure de comparution immédiate pour le même délit d'atteinte à la probité des examens à travers la diffusion et la fuite des sujets du baccalauréat par des moyens de communication à distance. Après leur comparution, le procès a été reporté au 24 juin 2025, avec placement en détention provisoire des quatre accusés présents». A Laghouat, 15 personnes, comparaisant en citation directe, ont été condamnées par les tribunaux de Laghouat, Aflou et Ain-Madhi, pour fraude à l'examen du baccalauréat (session juin 2025), a-t-on appris ce mardi auprès des parquets de ces juridictions. Les mis en cause ont été condamnés à des peines allant de six mois à un an de prison ferme, assorties d'amendes de 100 000 à 200 000 DA, et ce pour atteinte à la crédibilité et la régularité des épreuves du Baccalauréat, ont précisé les procureurs de la République des instances judiciaires précitées. Ces procédures couronnent les enquêtes diligentées suite à la découverte de cas de fraude et de tentatives de fuite des sujets d'examens, exploitant des supports de télécommunication modernes, ont-ils souligné. Les mis en cause ont été poursuivis par le ministère public près les tribunaux précités pour atteinte à la régularité des examens officiels et fuite des sujets du Bac via des réseaux sociaux, en violation des articles 253 bis 6 et 253 bis 7 du code pénal, selon la même source.

Le ministre de la Justice devant la commission du Conseil de la nation

Exposé sur la loi relative aux procédures pénales

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, M. Lotfi Boudjemaa, a présenté, mardi, un exposé sur le projet de loi portant procédures pénales devant la Commission des affaires juridiques, administratives, des droits de l'homme, de l'organisation locale, de l'aménagement du territoire et du découpage territorial au Conseil de la nation. Lors de son exposé, le ministre a affirmé que ce texte prévoit "des amendements importants s'inscrivant dans le cadre de la protection des deniers publics et de l'économie nationale", notamment "le report des poursuites pénales dans certains délits limitativement énumérés contre la restitution des fonds, biens et revenus détournés ou transférés hors du territoire national, ou de leur équivalent en valeur, et du paiement intégral des sommes dues au Trésor public". Dans ce contexte, M. Boudjemaa a précisé que ces amendements prévoient également "la création d'une agence nationale chargée de la gestion des fonds gelés, saisis ou confisqués afin de combler le vide institutionnel dans la gestion des revenus criminels", relevant que le texte propose d'étendre la mission de cette agence aux "fonds et biens faisant l'objet de mesures conservatoires et à la récupération des biens et fonds transférés illégalement hors du territoire national". A cette occasion, le ministre a fourni des explica-

tions sur les axes du texte, portant essentiellement sur l'amélioration de la gestion des affaires pénales et la numérisation de leurs procédures, le renforcement des droits et libertés, la lutte contre la criminalité dangereuse, la réforme du tribunal criminel et la révision des dispositions relatives à certaines juridictions pénales, ainsi que le renforcement de la protection des gestionnaires. De

son côté, le président de la Commission, M. Mohamed Rabah, s'est félicité du contenu du projet de loi, qui s'inscrit, a-t-il dit, dans le cadre de "l'adaptation de ses dispositions à la Constitution du 1er novembre 2020 et répond aux exigences de la réforme du secteur de la justice dans l'Algérie nouvelle et victorieuse, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune".

Bilan opérationnel de l'ANP

Arrestation de neuf éléments de soutien aux groupes terroristes en une semaine

Neuf éléments de soutien aux groupes terroristes ont été arrêtés par des détachements de l'Armée nationale populaire (ANP), dans différentes opérations, à travers le territoire national, entre le 11 et le 17 juin, a indiqué mercredi un bilan opérationnel de l'ANP. "Dans la dynamique des efforts soutenus dans la lutte antiterroriste et contre la criminalité organisée multiforme, des unités et des détachements de l'ANP ont exécuté, durant la période allant du 11 au 17 juin 2025, plusieurs opérations ayant abouti à des résultats de qualité qui reflètent le haut professionnalisme, la vigilance et la disponibilité permanentes de nos Forces armées à travers l'ensemble du territoire national", précise la même source. Dans le cadre de la lutte antiterroriste, "des détachements de l'Armée nationale populaire ont arrêté 9 éléments de soutien aux groupes terroristes,

dans différentes opérations à travers le territoire national", note le communiqué. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et "en continuité des efforts soutenus visant à contrecarrer le fléau du narcotraffic dans notre pays, des détachements combinés de l'ANP ont intercepté, en coordination avec les différents services de sécurité, 50 narcotrafiquants et mis en échec des tentatives d'introduction de 3 quintaux et 41 kilogrammes de kif traité provenant des frontières avec le Maroc, alors que 91 kilogrammes de cocaïne et d'importantes quantités de comprimés psychotropes s'élevant à 1453577 comprimés ont été saisis, lors d'opérations menées à travers les Régions militaires". A Tamanrasset, Bordj Badji Mokhtar, In Guezzam et In Salah, des détachements de l'ANP "ont arrêté 216 individus et saisi 42 véhicules, 143 groupes électrogènes, 84 marteaux-

piqueurs, ainsi que des quantités de mélange d'or brut et de pierres, d'explosifs, d'outils de détonation et d'équipements utilisés dans des opérations d'orpaillage illicite", ajoute la même source. De même, "14 autres individus ont été arrêtés et un (1) fusil mitrailleur, un (1) fusil à lunette, un (1) fusil de chasse, ainsi que 24610 litres de carburants, 9 quintaux de tabacs et 5 tonnes de denrées alimentaires destinées à la contrebande et la spéculation ont été saisis, lors de différentes opérations". Par ailleurs, les Garde-côtes "ont mis en échec, sur les côtes nationales, des tentatives d'émigration clandestine et procédé au sauvetage de 102 individus à bord d'embarcations de construction artisanale, alors que 908 immigrants clandestins de différentes nationalités ont été arrêtés à travers le territoire national", conclut le communiqué du MDN.

Point de Vue

Par Benani D.

L'équation incorrecte, le monde est en ébullition

Les esprits s'emballent et les consciences perdent leur humanisme. Le son du feu et de la poudre devient le langage dominant de l'humanité. Le pouvoir de la force balaie la raison du droit et bâillonne les suppliques à la justice. Les nuits constellées sont corrompues par le terrifiant ballet des bombes. Au grand dam de l'espèce humaine qui redécouvre avec horreur l'irréductibilité de ses pulsions naturelles à l'auto-destruction. Et c'est dans ce règne des diables et des criminels de grande envergure que notre petit Macron vient donner de la voix ! Il aiderait Israël à se défendre déclare-t-il sans rire. Oui, aider un agresseur, à celui qui ouvre les hostilités, à se défendre. Cherchez l'erreur. Nous lui accorderons quand même la logique des froussards quand il fait mine de regarder ailleurs, au moment où le premier ministre voyou sioniste, visé par un mandat d'arrêt émis par la CPI, survolait tranquillement son territoire. Sa poltronnerie ne s'arrête pas là, car il rejoint la cohorte de ceux qui soutiennent mordicus qu'un jour d'attaque vaut 20 mois de génocide sans arrêt. Que 1200 morts israéliens sont en cours de vengeance «légitime» contre 52000 morts palestiniens. Et ce n'est toujours pas fini, estiment-ils. Le monstre n'est pas encore repu de sang d'enfants, de femmes et de vieillards. C'est bien dans le gène des têtes à claques monsieur Macron. Vous n'en finissez pas de nous le démontrer. Pendant ce temps-là, beaucoup de gouvernements et chancelleries de par le monde hésitent entre se taire et marmonner une indignation inaudible. Les yeux fureteurs des gendarmes du monde veillent au grain. Gare à ceux qui osent pousser la moindre protestation. Il y va de leur condition de doux et serviles affidés. Ils sont même capables de fourvoyer le sens des mots : bavure au lieu de massacre, légitime défense au lieu d'agression délibérée, opération militaire à la place de génocide radical. L'inversion des postures est commode dans la supercherie médiatique, et offre le prétexte minimum pour une ruée à un soutien maximum. Les penchants naturels et pernicious travestissant la réalité amère. La comptabilité macabre est écrite avec des caractères sataniques, la plume mouillée dans des torrents de sang d'innocents. Les commis à ces actes sadiques sont galvanisés par la sève de la haine qui court et souille leurs veines. Et la vision des tueries, la destruction des hôpitaux, écoles et maisons ne les fait réagir que par un rictus de délectation morbide.

Pôle & Mic

Par B.Nadir

Gaza étranglée, vies suspendues

Par-delà les discours diplomatiques et les chiffres qui s'empilent dans les bilans, Gaza étouffe. Alors que l'attention se détourne vers l'Iran, Gaza sombre dans l'oubli et la famine. Coupés du monde par des coupures de communication prolongées, les habitants ignorent les ordres d'évacuation alors que les frappes continuent. L'aide humanitaire peine à entrer, entravée par les autorités israéliennes. La guerre se poursuit avec «une force extrême», mais désormais dans un silence assourdissant, où la faim devient une arme de plus. L'Organisation mondiale de la santé a tiré la sonnette d'alarme : le système de santé est à un point de rupture. À bout de carburant, à court de soins, les hôpitaux encore debout ne tiennent plus que par miracle – ou par obstination. Sur 36 établissements, seuls 17, amputés de la moitié de leurs capacités, tentent encore de fonctionner. Les généraux, dernière ligne de défense face à l'obscurité et la mort, n'ont bientôt plus de quoi tourner. Les incubateurs s'arrêtent, les dialyses cessent, les ambulances restent à l'arrêt. Et avec elles, des vies entières. À Rafah, bastion médical désormais réduit à trois structures à peine fonctionnelles, la situation est critique. Impossible d'accéder aux stocks de carburant bloqués dans les zones d'évacuation. Plus de 55.000 Palestiniens ont péri depuis le 7 octobre, selon les chiffres du ministère de la Santé du Hamas, jugés fiables par l'ONU. Une tragédie en spirale, où l'effondrement du système hospitalier annonce une vague de décès évitables à venir. Sur le terrain, l'aide humanitaire est entravée, parfois mortellement. À Khan Younès, une frappe aérienne israélienne aurait été suivie de tirs sur une foule rassemblée près d'un centre de distribution. Résultat : 51 morts et plus de 200 blessés. À Rafah, la veille, 20 autres civils ont succombé. Les victimes attendaient de quoi survivre. Elles n'ont reçu que la guerre. Israël affirme vouloir contrôler l'aide pour éviter qu'elle ne tombe entre les mains du Hamas. Mais les principales agences humanitaires dénoncent un dispositif inefficace et contraire aux principes du droit humanitaire. Résultat : la famine s'installe, sourde et implacable, dans un territoire où vivent encore deux millions de personnes. À Genève, la Commission d'enquête de l'ONU, présidée par Navi Pillay, a livré un constat glaçant : Gaza subit l'attaque «la plus impitoyable depuis 1948». Plus de 90 % des écoles détruites, 53 % des lieux religieux anéantis, des frappes qualifiées de crimes de guerre, et une volonté apparente d'éradiquer l'identité culturelle palestinienne. Gaza ne meurt pas en silence. Elle meurt à la lumière du jour. Et le monde regarde, parfois commente, mais rarement agit.

Hydrocarbures

ALNAFT octroie des licences d'exploration et d'exploitation dans cinq sites

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a annoncé, mardi, l'octroi de licences d'exploration et d'exploitation d'hydrocarbures dans cinq sites, dans le cadre de l'appel à concurrence international Algeria Bid Round 2024. Selon les explications fournies lors de la séance d'ouverture des plis et d'évaluation des offres, qui s'est déroulée au siège du ministère de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, le comité d'appel à concurrence a reçu des offres qui concernent cinq sites sur les six proposés dans l'appel. Il s'agit d'"Ahara" (wilaya d'Illizi), de "Reggane 2" (wilaya d'Adrar), de "Zerafa 2" (bassin de l'Ahnet Gourara) dans les wilayas d'Adrar et d'In Salah, de "Toual 2" (bassin de Berkine) dans les wilayas d'Ouargla et d'Illizi, et de "Guern EL Guessa 2" (bassin de Gourara-Timimoun) dans les wilayas de Béchar, Béni Abbès, El Bayadh et Timimoun. Le site "EL M'zaid El Kebir" (bassin de l'Oued Mya) n'a pas, quant à lui, reçu d'offre.

Appel à concurrence international Algeria Bid Round 2024

Le succès confirme l'attractivité du climat des affaires en Algérie

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a affirmé que le succès de l'appel à concurrence international pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures en Algérie (Algeria Bid Round 2024), dont les résultats préliminaires ont été annoncés mardi à Alger, témoigne de l'attractivité du climat des affaires dans le secteur, grâce aux réformes structurelles qu'il a connues. Dans une allocution prononcée à la cérémonie d'ouverture des plis et d'évaluation des offres des compagnies soumissionnaires, M. Arkab a précisé que "les résultats positifs de cet appel à concurrence témoignent de la confiance dont jouit le cadre législatif algérien et confirment l'attractivité du secteur national des hydrocarbures et l'existence d'un climat des affaires stable et sûr". Cet appel à concurrence représente "l'aboutissement des profondes réformes structurelles engagées par l'Etat, conformément aux instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment à travers la loi 19-13 régissant les activités d'hydrocarbures et la loi 22-18 relative à l'investissement, qui ont instauré un cadre juridique et institutionnel stimulant et attractif pour l'investissement en Algérie, basé sur la transparence et la compétitivité", a-t-il soutenu. Et d'appeler, à nouveau, les opérateurs du secteur des hydrocarbures à saisir les opportunités d'investissement exceptionnelles offertes en Algérie, lesquelles ont vocation, a-t-il dit, à contribuer au renforcement de la position de l'Algérie en tant que "fournisseur fiable pour les marchés internationaux". Les six sites proposés dans le cadre de cet appel à concurrence possèdent un potentiel géologique "prometteur" et des infrastructures "développées", ce qui en fait de réelles opportunités d'investissement énergétique "intelligent et rentable", a ajouté M. Arkab, soulignant que l'organisation de ce round et son intégration dans un calendrier quinquennal claire constituent "un indicateur positif de stabilité et de confiance". Le ministre d'Etat a en outre annoncé que les contrats relatifs aux hydrocarbures dans les sites attribués "seront conclus avec le groupe Sonatrach dans les prochains jours, conformément aux procédures précisées dans le guide de l'appel à concurrence, Algeria Bid Round 2024 guideline". De son côté, le président de l'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures "ALNAFT", Mourad Beldjehem, affirmé dans une déclaration à l'APS, que les résultats préliminaires de l'appel d'offres étaient "très positifs", rappelant que les résultats du dernier appel d'offres, organisé en 2014, a vu la signature de licences pour quatre (4) sites sur un total de 31 sites proposés. Les contrats qui seront signés sur la base des résultats de l'Algeria Bid Round 2024 concernent essentiellement des sites gaziers, a-t-il dit, soulignant qu'ils per-

Nouvelle loi sur les mines

Une avancée qualitative dans les réformes structurelles du secteur

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, Mohamed Arkab, a affirmé, lundi à l'Assemblée populaire nationale (APN), que l'adoption de la loi régissant les activités minières représentait "une avancée qualitative" dans le processus de réformes structurelles du secteur, soulignant que toutes les mesures prévues dans cette loi consacraient le principe de la souveraineté sur les ressources nationales. M. Arkab s'exprimait à l'issue de l'adoption du projet de loi, lors d'une séance plénière présidée par le président de l'APN, Brahim Boughali, en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Kaouter Krikou, de la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Energie, chargée des Mines, Karima Tafer, et de membres du Gouvernement. Dans son allocution, le ministre d'Etat a estimé que l'adoption de ce projet "consacre la complémentarité des cadres législatif et réglementaire soutenant l'investissement en faveur d'une exploitation rationnelle et durable de nos ressources minières" et "donne un nouvel élan aux efforts de développement équitable et intégré, à travers la création de richesses et d'emplois dans tout le pays". Après avoir salué "l'esprit de responsabilité nationale et la volonté collective de servir l'intérêt général ayant prévalu lors des débats", M. Arkab a réitéré "l'engagement du secteur à assurer une mise en œuvre optimale des dispositions du nouveau texte de loi, suivant une approche participative et transparente avec les différents acteurs, dans le cadre des orientations stratégiques de l'Etat en matière de bonne gouvernance". Lors de la présentation des amendements apportés au projet, avant le vote, le ministre d'Etat a affirmé que les mesures et dispositions contenues dans le texte consacraient le principe de protection des ressources minières nationales, soulignant que "la souveraineté nationale est une ligne rouge". Il a, à cet égard, expliqué que l'article 102 du projet de loi permettra de régir la relation entre les secteurs public et privé dans les gisements n'ayant fait l'objet d'aucune activité d'exploration par l'Etat ou financée par celui-ci. Cet article prévoit la participation de l'entreprise nationale (une société du secteur des mines ou ses filiales, dont l'Etat est l'unique actionnaire) à hauteur de 20% dans le capital de la personne morale de droit algérien, détenue partiellement ou totalement par des étrangers, dans le cas où cette personne morale sollicite une autorisation d'exploitation minière. Cela signifie que les zones non encore explorées pourront être attribuées à des sociétés étrangères disposant de technologies de pointe pour mener des opérations d'exploration, en prélude à la création d'une société mixte de droit algérien, si les études techniques et économiques confirment la viabilité de ces gisements, selon le ministre d'Etat, qui a précisé que cet article garantissait à l'entreprise nationale une participation à hauteur de 20%. Les zones déjà découvertes par l'Etat dans le cadre du programme national d'exploration minière "ne sont absolument pas concernées" par cet article, a soutenu M. Arkab, insistant sur la nécessité pour le secteur minier de s'associer à des opérateurs disposant de technologies de pointe afin de développer pleinement les différents gisements. Cette disposition a été formulée de manière à protéger les intérêts de toutes les parties, rendant ainsi peu probable le recours à l'arbitrage international, a-t-il encore ajouté. Un amendement a également été introduit à cet article, interdisant toute réduction de la participation de l'entreprise nationale dans la société en cas d'augmentation de capital, sauf si l'entreprise nationale en décide autrement.

Exploitation des plages Une nouvelle loi 22 ans après

Par Nadira FOUDAD

Comment offrir des services de qualité aux estivants ? Les parties des plages faisant l'objet d'une concession ont été déterminées conformément au cahier des charges et au plan d'aménagement touristique de la plage à raison de 30% au maximum de la superficie totale de chaque plage autorisée à la baignade, à l'effet de ne pas compromettre le principe de libre accès aux plages prévu à l'article 5 de la loi en vigueur. Voilà en somme la quintessence de ce projet de loi en débats au niveau de l'Assemblée Nationale présenté par son initiatrice la ministre du tourisme et de l'artisanat. Les députés ont poursuivi, hier lors des travaux de cette plénière, leurs interrogations sur le contenu des dispositions sous forme de débats divers et diversifiés sur la problématique touristique en cette saison estivale 2025 dans le cadre de l'examen du projet de loi modifiant et complétant la loi n° 03-02 du 17 février 2003 fixant les règles générales d'utilisation et d'exploitation touristiques des plages. Ce projet de loi a été soumis pour examen puis débat avant son adoption par la ministre du tourisme Houria Meddah. Il faut signaler que ledit projet de loi de 2003 n'a connu aucune modification et ce en dépit de l'éventail de ministres qui se sont succédé à ce portefeuille depuis 2003. A cet effet, la loi n° 03-02 du 17 février 2003 citée ci-dessus, n'a pas été révisée ni actualisée depuis sa promulgation en dépit des injonctions des anciens ministres qui pointaient d'un doigt accusateur à l'encontre des walis à propos de la gestion des plages lors des saisons estivales. Il y a lieu de rappeler que 22 années se sont écoulées depuis la promulgation de la loi en 2003. Cela nécessite sa révision afin de remédier aux lacunes constatées dans l'application de certaines de ses dispositions ainsi qu'aux irrégularités constatées sur le terrain au cours des différentes



saisons estivales selon son préambule. Le diagnostic des dispositions de la loi actuelle a démontré que le retard dans le processus d'octroi de la concession était dû à la complexité de la procédure d'approbation, qui a conduit à la perturbation de l'exploitation des zones de plage autorisées à la baignade et à la réticence des opérateurs qualifiés dans le domaine du tourisme, ce qui a entraîné une baisse du niveau des prestations offertes aux estivants. L'accaparement illégal des zones de plages autorisées à la baignade a également eu un impact négatif sur le principe de la gratuité d'accès aux plages, consacré par l'article 5 de la loi, et a imposé des tarifs hors de la portée des citoyens dans les zones appartenant au domaine national ouvertes au public à des fins de détente, de repos et de loisirs, comme l'a constaté la commission chargée de la saison estivale selon l'exposé des motifs. Il apparaît donc nécessaire de trouver des solutions appropriées qui permettraient d'offrir des services de qualité aux estivants durant les saisons estivales, et ce, en réunissant les conditions assurent la quiétude, la sécurité et les services satisfaisants pour des vacances d'été confortables. Permettant ainsi d'exploiter le potentiel du littoral national, qui s'étend sur 2 148 km, et d'attirer des touristes de l'intérieur du pays, ainsi que de la communauté nationale ré-

sident à l'étranger, et même des touristes étrangers. Pour y parvenir, certaines modifications ont été apportées aux dispositions du texte en vigueur, centrées essentiellement sur les éléments suivants que sont le plan de l'aménagement touristique de la plage qui a été défini et ses spécifications et éléments ont été déterminés et ce, afin d'organiser et de valoriser. Le concessionnaire est tenu de respecter la zone qui lui est attribuée dans le cadre du plan cité ci-dessus de sorte à éviter une exploitation irrationnelle et un empiètement sur les zones spécifiées dans le plan d'aménagement touristique de la plage, les parties de la plage n'ayant pas fait l'objet de concession resteront des espaces libres pour les estivants, et leur pourcentage ne sera pas inférieur à soixante-dix pour cent (70%) de la superficie totale de chaque plage autorisée à la baignade et ce, pour éviter toute ambiguïté ou imprécision, l'octroi de la concession a été subordonné à la condition d'acquisition de qualifications dans le domaine du tourisme ou dans des activités connexes, de manière à assurer la prestation de services professionnels répondant aux exigences et aux besoins des touristes toujours selon l'exposé des motifs. La décision d'octroi de la concession est facilitée désormais à travers la simplification des procédures d'approbation de convention de la concession formalisée par arrêté du wali territorialement compétent. Cependant, de nouvelles dispositions ont été incluses, relatives à la réglementation de la présence des engins nautiques et des embarcations utilisés pour la plaisance, en leur attribuant un espace dans le plan d'aménagement touristique de la plage et ce, afin d'assurer la protection des estivants d'une part, et de leur permettre de bénéficier des services de détente, de repos et de loisirs d'autre part.

Prise en charge des candidats au BAC hors des centres d'examen Le ministère de l'Education nationale exprime sa gratitude aux différents secteurs

Le ministère de l'Education nationale a exprimé sa gratitude aux différents secteurs pour leur contribution "remarquable" à la prise en charge des candidats au Baccalauréat (session juin 2025) hors des centres d'examen. A cet effet, le ministère a salué les efforts du ministère de la Poste et des Télécommunications ainsi que "son efficacité remarquable dans la mise en œuvre des orientations gouvernementales, en coordination entre les deux parties, pour procéder aux coupures Internet uniquement au niveau des centres d'examen et de leurs alentours, sans interruption totale", ce qui a assuré "la fluidité et suscité la satisfaction générale dans d'autres milieux et chez l'ensemble des citoyens". Il a salué également les efforts que déploie le ministère de la Jeunesse, à travers "l'ouverture de

toutes les maisons de jeunes à l'échelle nationale pour accueillir les candidats et leur assurer des services de restauration, d'hébergement et de repos". Il en est de même pour le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs qui "a ouvert les portes des édifices religieux aux candidats, en y aménageant des espaces pour la révision et la préparation dans les bibliothèques et des lieux de repos". Dans ce contexte, le ministère a mis en exergue "la contribution effective du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, à travers la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) pour garantir la fluidité du trafic routier ainsi qu'à travers les efforts que déploient les walis dans la prise en charge du transport et de la restauration des candidats ainsi que les équipes d'encadrement".

Accidents de la route 50 morts et 1.836 blessés en une semaine

Cinquante (50) personnes sont décédées et 1836 autres ont été blessées dans 1479 accidents de la route, survenus du 8 au 14 juin à travers le pays, a indiqué mardi un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Batna avec 4 morts et 53 blessés, suite à 47 accidents de la circulation, précise la même source. Dans le cadre du dispositif de la Protection civile pour la surveillance des plages autorisées à la baignade, 1646 interventions ont été effectuées pour le sauvetage de 1149 personnes d'une mort certaine, alors que 382 ont été traitées sur place et 127 autres ont été évacuées vers les structures sanitaires locales, ajoute le communiqué, déplorant toutefois la mort par noyade en mer de 9 personnes. Par ailleurs, les unités de la Protection civile ont effectué 2666 opérations pour l'extinction de 1894 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (135 incendies), Constantine (129) et Sétif (90). Durant la même période, les éléments de la Protection civile ont procédé au sauvetage de 318 personnes en situation de danger et l'exécution de 5139 opérations d'assistance diverses. S'agissant du dispositif de lutte contre les incendies de forêts et de récoltes, il a été procédé à l'extinction de 213 incendies.

Emigration clandestine Démantèlement d'une association de malfaiteurs à Blida

Une association de malfaiteurs qui s'apprêtait à organiser une traversée clandestine par mer a été dernièrement démantelée par les services de la sûreté de wilaya de Blida, qui ont arrêté huit (8) individus, a indiqué un communiqué rendu public, mardi, par ce corps de sécurité. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité sous toutes ses formes, notamment le crime organisé transfrontalier, les services de la police judiciaire relevant de la sûreté de daïra d'Ouled Yaïch ont déjoué une tentative d'émigration clandestine par mer et arrêté huit (8) suspects, avec la saisie d'équipements et moyens utilisés dans ce trafic, est-il ajouté dans le communiqué. Cette opération a été réalisée grâce à l'exploitation d'informations sur des préparatifs en cours pour une traversée clandestine par mer, ce qui a permis l'arrestation du suspect principal et organisateur de l'opération, ainsi que des autres membres du réseau, âgés de 26 à 42 ans et résidant dans la wilaya. La perquisition du domicile du suspect principal a, également, permis la saisie d'une embarcation de pêche, un fusil de chasse, des projecteurs marins et des documents relatifs à la navigation maritime, selon la même source. Les suspects ont été déférés devant le parquet pour les chefs d'inculpation de «constitution d'une association de malfaiteurs en vue de préparer un crime et trafic de migrants via un réseau criminel organisé, avec mise en danger de la vie d'autrui».

Importance du don de sang L'ANS souligne le rôle des médias dans la sensibilisation

L'Agence nationale du Sang (ANS) a souligné, mardi à Alger, le rôle majeur des médias dans la sensibilisation à l'importance du don de cette matière vitale pour sauver les personnes qui en ont grand besoin. Lors de la distinction d'un nombre de journalistes, à l'occasion de la célébration la Journée mondiale des donneurs de sang, la directrice générale de l'ANS, Houria Touafdit, a salué le rôle "pivot" des médias dans la sensibilisation des citoyens au devoir de don de sang, afin de sauver la vie des personnes qui ont grand besoin de cette matière vitale. Dans ce cadre, le directeur de l'évaluation et des statistiques à l'ANS, Mohamed Akrou, a affirmé que grâce au rôle de sensibilisation joué par les différents médias, "plus de 721.000 poches de sang ont été collectées en 2024 au niveau national à travers 261 centres de transfusion sanguine", ce qui représente une hausse de 6,62% par rapport à l'année précédente. Pour sa part, le Représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en Algérie, Phanuel Habimana, a salué le rôle important des médias dans ce sens, à travers "l'ancrage de la culture du don de sang au sein de la société, et le soutien des campagnes de l'OMS à l'échelle régionale et nationale".

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TIARET
DIRECTION DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
NIF: 099014015034927

AVIS D'APPEL D'OFFRE NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALESN° :/DJS/2025

La direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tiaret, lance un avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : Réhabilitation et mise à niveau du stade OMS Ahmed Gaid de Tiaret (1 er tranche).

- ✓ Lot n° 01 : Traitement d'accès du stade.
- ✓ Lot n° 02 : Réhabilitation des terrains sportifs de proximité et terrain de réplique.
- ✓ Lot n° 03 : Réhabilitation des vestiaires.
- ✓ Lot n° 04 : Forage.
- ✓ Lot n° 05 : Extension d'un mur de clôture.
- ✓ Lot n° 06 : Eclairage Extérieur.

Les soumissionnaires doivent répondre aux conditions minimales d'éligibilités suivantes :

-CAPACITESPROFESSIONNELLES : Cet appel à la concurrence s'adresse aux entreprises possédantes :

- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie de Quatre (04) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour les lots (01 et 02).
- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie Trois (03) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour le lot n°03.
- Certificat de qualification et de classification professionnelle classées à la catégorie Deux (02) ou plus en cours de validité dans le domaine de l'hydraulique comme activité principale pour le lot n°04.
- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie de Deux (02) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour les lots (05 et 06).

-CAPACITES FINANCIERES : Ayant réalisé une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 33.000.000,00 DA pour les lots 01 et 02.

- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 13.000.000,00 DA pour le lot 03.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 7.000.000,00 DA pour le lot 04.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 5.500.000,00 DA pour le lot 05.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 4.500.000,00 DA pour le lot 06.

Le chiffre d'affaires Justifié par les bilans financiers des trois dernières années visées par les services des impôts et C20 en précisant le chiffre d'affaires de chaque année.

-CAPACITES TECHNIQUE :

- Ayant réalisé au moins un projet de même nature justifiée par attestation de bonne exécution visée par le service contractant public.

✓ Les soumissionnaires peuvent soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ils ne peuvent être retenus que pour un seul lot par ordre chronologique.

Le retrait du cahier des charges se fera auprès du service des investissements et équipements de la direction de la jeunesse et des sports, route d'Alger -Tiaret-

Les soumissions doivent être présentées en trois offres distinctes (Dossier de Candidature, Offre Technique - Offre Financière).

1-LE DOSSIER DE CANDIDATURE CONTIENT :

- Déclaration de candidature, renseignée, datée, visée et signée
- Déclaration de probité, renseignée, datée, visée et signée
- Copie du registre de commerce électronique de l'entreprise
- Copie du statut réglementaire de l'entreprise pour les personnes morales (SARL, EURL...).
- Copie du numéro d'identification fiscale (NIF).

-CAPACITESPROFESSIONNELLES : Cet appel à la concurrence s'adresse aux entreprises possédant :

- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie de Quatre (04) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour les lots (01 et 02).
- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie Trois (03) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour le lot n°03.
- Certificat de qualification et de classification professionnelle classées à la catégorie Deux (02) ou plus en cours de validité dans le domaine de l'hydraulique comme activité principale pour le lot n°04.
- Certificat de qualification et classification professionnelle classées à la catégorie de Deux (02) ou plus en cours de validité dans le domaine de bâtiment comme activité principale pour les lots (05 et 06).

-CAPACITES FINANCIERES : Ayant réalisé une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 33.000.000,00 DA pour les lots 01 et 02.

- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 13.000.000,00 DA pour le lot 03.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 7.000.000,00 DA pour le lot 04.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 5.500.000,00 DA pour le lot 05.
- Une moyenne d'un chiffre d'affaires des trois dernières années égal ou supérieur à : 4.500.000,00 DA pour le lot 06.

Le chiffre d'affaires Justifié par les bilans financiers des trois dernières années visées par les services des impôts et C20 en précisant le chiffre d'affaires de chaque année.

-CAPACITES TECHNIQUE : Ayant réalisé au moins un projet de même nature justifiée par attestation de bonne exécution visée par le service contractant public.

- La liste de l'encadrement technique devra être déclarée nominativement avec la mise à jour CNAS En cours de validité et appuyées par les diplômes + attestation d'affiliation de moins de trois mois ou une liste visée par les services de la CNAS de moins de Trois mois, attestations d'affiliations de moins de trois mois ou une liste visée par les services de la CNAS de moins de Trois mois pour les ouvriers.

- Liste des moyens matériels justifiés par carte grise pour le matériel roulant +attestation d'assurance et PV de control techniques PV d'huissier ou expert pour le matériel non roulant moins d'une année.

- Des références professionnelles justifiées par des attestations de bonnes exécutions délivrées par le maître de l'ouvrage public.

- Casier judiciaire du signataire n°03 dument habilité en cours de validité.

- Une copie des Mises à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATH), en cours de validité.

- Une copie de l'extrait de rôle datant de moins de trois mois apuré ou échéancier de paiement.

- Une copie de l'attestation de dépôt des comptes sociaux pour les personnes morales de l'année considéré.

- Tout document permettant d'évaluer les capacités des soumissionnaires.

2-L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire renseignée, datée, visée et signée.
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif (Annexé au cahier des charges) et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.
- Planning des travaux selon le système (3x8) paraphé, signé et daté.
- le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et Accepté ».

3-L'OFFRE FINANCIERE CONTIENT :

- La lettre de soumission renseignée, datée, visée et signée.
- Le bordereau des prix unitaires renseignée, datée, visée et signée.
- Le devis quantitatif et estimatif renseignée, datée, visée et signée.
- * Le soumissionnaire devra soigneusement examiner toutes les instructions, conditions modèles, termes, Spécifications figurant au dossier d'appel d'offres.

L'offre doit être déposée à l'adresse suivante :

- Direction de la jeunesse et des sports ; service d'investissements et équipements :
Route d'Alger -Tiaret-

- L'enveloppe extérieure anonyme devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITÉ MINIMALESN°/DJS/2025

Réhabilitation et mise à niveau du stade OMS Ahmed Gaid de Tiaret (1 er tranche).

- Lot n° :
- Lot n° :
- Lot n° :
- Lot n° :
- Lot n° :
- Lot n° :

- « À n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres »

La période de validité des offres correspond à la durée de préparation des offres augmentée de trois (03) mois cent cinq (105) jours.

La durée de préparation des offres est fixe à quinze (15) jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offre sur le BOMOP et au moins dans deux quotidiens nationaux en deux langues (nationale et étrangère).

La date de dépôt des offres correspond au dernier jour de la durée de préparation des offres. L'heure limite est au plus tard à 11h00^{min}.

Toutefois, le service contractant a toute latitude pour prolonger le délai de dépôt des offres et informe les soumissionnaires par tous moyens écrits.

L'Ouverture des plis est prévue en séance publique et se tiendra le même jour à 11 h00 min au niveau de siège de la direction de la jeunesse et des sports de la wilaya de Tiaret.

Si le dernier jour de la préparation des offres coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la durée de préparation des offres sera prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant à 11h00 min.

Les soumissionnaires sont invités pour assister à l'ouverture des plis.

LE DIRECTEUR

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531009266 19.06.2025

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE SAIDA
DAÏRA D'AIN EL HADJAR
COMMUNE DE MOULAY LABRI

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NOUVEAU AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALE N°05/2025
NIF : 098620059027724

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public.

Le président de l'assemblée populaire communale de Moulay-Labri lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimale N° 05/2025 après l'annulation de l'attribution provisoire pour l'opération inscrit dans le cadre du programme ADSEC suivante :

1*-ACQUISITION D'UN CAMION A BENNE TASSEUSE POUR LES ORDURES MENAGERS 12M3.

Les conditions d'éligibilité

- registre commerce.
- attestation d'agrément du fabricant ou concessionnaire délivrée par l'état.

1- DOSSIER DE CANDIDATURE :

- Déclaration de candidature.
- Déclaration de probité dûment remplie et signée.
- Les statuts pour les sociétés.
- Attestation de dépôt des comptes sociaux des trois dernières années 2021-2022-2023

Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise.

- Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats soumissionnaires ou, le cas échéant, des sous-traitants :

a/ Capacités professionnelles : Registre de commerce, attestation C 20 - Attestation NIF - Attestation NIS.

b/ Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans et les références bancaires.

c/ Capacités techniques : moyens humains et matériels et références professionnelles.

2-L'OFFRE TECHNIQUE CONTIENT :

- Une déclaration à souscrire ;
- Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : un mémoire technique justificatif et tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel 15/247 du 16/09/2015portant réglementation des marchés publics et délégation des services publics.

➤ Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

3- OFFRE FINANCIERE :

- 1- Lettre de soumission
- 2- Bordereau des prix unitaires
- 3- Devis quantitatif et estimatif (montant de la soumission en ttc)

* Le cahier de charge assorti du devis quantitatif et estimatif est A retirer auprès du bureau des marches (secrétariat général de la commune) de l'APC de Moulay Labri.

* Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées indiquant la dénomination de l'entreprise, Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe anonyme adressée à Mr : le président de l'APC par pli porte celée de l'extérieur portante (intitulé de l'opération et la mention -soumission a ne pas ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres) Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence de, capacité minimale N° 05/2025 , dans un délai de dix (10) JOURS a compté du premier jour de parution du présent avis.

* Les soumissionnaires restent engagés dans leurs offres pendant une durée de 100 jours.

NB : il est porte a la connaissance des entreprises soumissionnaires que la date de dépôt des offres est fixée le dernier jour du délai de préparation des offres de 08 :00h a 12 :00h au plus tard et l'ouverture des plis se fera le même jour A 14 :00h au siège de l'APC et a laquelle elles sont invitées à y assister.

Le Président de l'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531009256 19.06.2025

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Wilaya : D'Oran
Daïra : Es-Senia
Commune : Sidi Chami.
N° : / 2025

00002239

AVIS

D'ANNULATION ET D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

NIF :31135010061

Conformément aux dispositions du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public et décret présidentiel N° 23-12 du 05/08/2023 , le président de L'APC de la commune sidi Chami informe les entreprises soumissionnaires participe a appel d'offre ouvert avec exigence de capacité minimales N° 06/2025 Paru sur les Journaux الجمهورية et LE CARREFOUR D'ALGÉRIE en date du 25/03/2025 relatif au projet cite ce dessous:

RENOVATION CHAUFFAGE CENTRALE AU NIVEAU DES ECOLES PRIMAIRES :

(AMRAT RABAH + BOUDADI GHALEM + FEKIH AHMED) NEDJMA

COMMUNE DE SIDI CHAMI

LOT 03 : FEKIH AHMED

De l'annulation de l'attribution provisoire n°1439/2025 du lot N°03 attribué à l'entreprise BEDRA RACHD IMAD Paru sur les Journaux الجمهورية et LE CARREFOUR D'ALGÉRIE en date du 23/04/2025 ;et reattribué à l'entreprise KADDOURRI LAHOUARRI mentionnées sur le tableau ci – après:

Projet	Entreprise retenue	Montant en TTC	NIF	Délais	La Note Techn/ 80	obs
LOT 03 : FEKIH AHMED	KADDOURI LAHOUARRI	5 865 510.00 DA	17431050038019223100	45 jours	61.66	—

Un délai de dix(10) jours, à partir de la première (1ère) parution sur la presse est accordé aux soumissionnaires pour déposer leurs éventuels recours auprès de la soumission des marchés publics de la commune conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés public et des délégations de service public .Ceux d'entre eux qui sont intéressés, de se rapprocher de ses services, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières .

Le Président de l'APC

LE CARREFOUR D'ALGÉRIE ANEP N° : 2531009189 19.06.2025

«Quatre axes» essentiels des objectifs de la stratégie locale de la pêche Quelles perspectives pour le secteur lors du prochain Forum algéro-italien à Oran?

Par B. Habib

Suite aux orientations du Pré sident de la République, Abdelmajid Tebboune, un Plan de relance du secteur de la pêche, des ressources halieutiques et de l'aquaculture, a été approuvé par le gouvernement, avec des objectifs d'atteindre une autosuffisance en terme de production de poissons marins, toutes espèces et en aquaculture. Ce plan est basé également sur la coopération avec les partenaires étrangers de l'Algérie pour renforcer l'expérience, la formation et l'acquisition du savoir-faire ainsi que l'investissement. Le partenariat entre l'Italie et l'Algérie reste cohérent. L'Italie a soigneusement axé sa politique en accordant une attention renouvelée à l'Afrique du nord en particulier et au continent africain en général, comme en témoigne le plan Mattei pour l'Afrique qui inclut l'Algérie en tant que partenaire clé et crédible. De nouvelles opportunités d'échanges et d'investissements

mutuels pluridisciplinaires ont vu le jour, dans le cadre du plan, suite au plan de coopération économique qui va au-delà des échanges dans la commercialisation des ressources pétrolières et gazières auprès de l'Occident, renforçant ainsi sa position traditionnelle de non alignement et le principe gagnant-gagnant dans une région de plus en plus fragmentée et où la polarisation croissante a mis sur la touche des acteurs traditionnels. Et incontestablement, la coopération dans un secteur aussi vital que celui de la pêche et de l'aquaculture paraît être un axe idoine pour renforcer la diversification des sources de l'économie prônée par l'Algérie avec ses partenaires. A l'occasion de la tenue du prochain Forum algéro-italien prévue à Oran le 3 juillet 2025, appelé aussi la conférence finale «POWER4MED», les acteurs locaux du secteur de la pêche et de l'aquaculture et à leur tête le directeur du secteur, nourrissent des espoirs sur les volets et les ob-

jectifs du secteur de la deuxième capitale du pays. Des objectifs que M.Meghni Sendid, l'actuel directeur de la pêche et de l'aquaculture de la wilaya d'Oran, a énuméré par quatre points essentiels: l'installation d'une éclosérie de poissons marine (alevins), l'installation d'un chantier naval et la création d'une flotte exerçant au niveau de la 3ème zone de pêche au-delà des 12 miles, les possibilités de création d'une ferme aquacole d'engraissement du thon rouge vivant et la création d'unités de fabrication de matériel de pêche et d'intrants de l'aquaculture (exemple concrétisé : des cages flottantes, des moteurs de navires, des cordes et câbles etc). Autant d'objectifs tracés par le secteur à l'échelle locale et qui convergent vers le renforcement des capacités de production des poissons marins et d'élevage des poissons par l'aquaculture afin d'aspirer à un rang qui permet à l'Algérie d'être un leader maghrébin et africain dans ce domaine.

Conservation, gestion et numérisation des archives judiciaires

Mise en avant à Oran des efforts du ministère de la Justice

Le directeur des Affaires civiles et du Sceau de l'Etat au ministère de la Justice, Ahmed Ali Salah, a mis en avant, lors d'une session de formation organisée mercredi au siège de la Cour d'Oran sur le thème "Gestion des documents d'archives judiciaires à l'ère de la transformation numérique", les efforts déployés par le secteur de la justice dans la gestion, la conservation et la numérisation des archives judiciaires. Dans son intervention, qui s'inscrit dans le cadre des activités marquant la Semaine internationale des archives dont les festivités se poursuivent à Oran, Ahmed Ali Salah a souligné que "le secteur de la justice a connu un bond qualitatif en matière de gestion et de conservation des archives, étant donné que les archives judiciaires nécessitent une attention particulière en raison de leur nature juridique et légale". Et d'ajouter: "les archives documentent le processus judiciaire, contribuent à la préservation des droits et représentent une part essentielle de la mémoire judiciaire de l'Etat". Il a également rappelé l'importance accordée par le secteur à la numérisation des archives judiciaires, illustrée par la mise en œuvre effective du décret ministériel du 27 juillet 2010, fixant le tableau de gestion des documents d'archives judiciaires. "Ce tableau constitue une référence pour le développement d'une application dédiée à la gestion automatisée des archives judiciaires au niveau des juridictions et des centres régionaux des archives, ainsi que pour le tri, le traitement, le classement et la gestion automatisée du mouvement des archives", a-t-il expliqué. Dans le cadre de cet intérêt constant qu'accorde le ministère aux archives, des centres régionaux d'archives judiciaires ont été créés et leur mode d'organisation a été défini, a-t-il noté, re-

levant que "ces centres sont également chargés d'assurer la formation des agents et des instances judiciaires. Trois centres sont actuellement opérationnels à Oran, Béchar et Constantine, tandis que ceux de Bouira et Ouargla sont en cours de finalisation, selon le même responsable. Le ministère de la Justice réfléchit également à l'intégration des archives notariales au sein des archives judiciaires, a indiqué le représentant du ministère, précisant que "cette session de formation est une opportunité pour renforcer les compétences, partager les expériences et harmoniser les pratiques dans le cadre de l'ambitieux programme national de numérisation des archives". Il a ajouté que cette session couronne une série d'ateliers déjà organisés et que le processus se poursuit. Pour sa part, le Directeur général des Archives nationales, Mohamed Bounaâma, a affirmé dans son allocution, lors de cette rencontre, en présence du wali d'Oran, Samir Chibani, et des cadres du corps judiciaire de la wilaya, que "les archives judiciaires ont réalisé des avancées no-

tables en matière de gestion et de réglementation". "Les archives judiciaires permettent de renforcer la communication entre les institutions de l'Etat et les citoyens, et de préserver les droits et les intérêts des citoyens", a-t-il indiqué. M. Bounaâma a, par ailleurs, insisté sur l'importance de la formation moderne des archivistes dans le domaine judiciaire, rappelant qu'une session s'était déjà tenue à Béchar et qu'une autre est prévue à Constantine vers la fin du mois de juin. Cette session de formation, qui se poursuit jusqu'à jeudi, est organisée par le Centre régional des archives judiciaires d'Oran, en coordination avec la Cour d'Oran, au profit des agents des juridictions de l'Ouest du pays, sous la supervision de cadres de la Direction générale des Archives nationales. Dans le cadre de la Semaine internationale des archives, un colloque international sur le thème "Les archives manuscrites dans le monde arabe et islamique" sera également organisé demain (mercredi) à l'université d'Oran 2 " Mohamed Benahmed ", signale-t-on.

CHU d'Oran

Plus de 150 participants aux journées de biochimie

Plus de 150 spécialistes participeront à la 3e Journée nationale et la 2e Journée internationale de biochimie, qui seront organisées le 19 juin en cours, par le Centre hospitalo-universitaire «Dr Benzerdjeb» d'Oran, selon les organisateurs. Placées sous le thème "Biochimie et technologies innovantes", ces manifestations aborderont diverses pathologies rares, maladies métaboliques, cancers du sang, entre autres, des sujets qui suscitent un intérêt croissant de la part des responsables du secteur de la santé, a indiqué à l'APS la professeure Soulaf Saâdi-Ouslim, cheffe du service de biochimie de l'hôpital précité et présidente de la rencontre. En plus des spécialistes des établissements hospitaliers d'Oran, des experts issus de plusieurs établissements de santé nationales sont également attendus à cet événement pour "échanger leurs expertises et présenter les résultats de leurs recherches dans ce domaine".

Les communes balnéaires

devant leurs responsabilités

Les «faux exploitants» de plage dans l'œil du cyclone

Comment garantir aux estivants et baigneurs un séjour agréable sans être la victime d'un dé passement d'exploitants ou de pseudo exploitants de plage? Chaque saison estivale, le fléau semble prendre un certain regain au niveau de plages du littoral de l'ouest ouverte au dispositif de la concession en raison des occupations exagérées par certains particuliers de parcelles de plage afin d'y installer les accessoires de location, mais combien sont-ils parmi eux qui se conforment aux règles ? Il est important que la sécurité des baigneurs sur les plages soit un élément essentiel entrant dans les règles d'accès à observer par les estivants autant pour d'autres volets tels la vérification des conditions météorologiques et de l'état de la mer, la qualité de eaux, l'affichage des consignes de sécurité, la mobilisation des sauveteurs, le respect par les baigneurs de la distance de nage et des profondeurs des eaux, mais il y a un autre volet tout autant indispensables et qui concerne les délimitations des exploitations de parcelles de plage.. La «cession aux plages» se réfère généralement à une concession autorisée par une collectivité territoriale à une personne ou à une entreprise d'occuper «une partie de la plage» et «non pas toute la plage». L'objectif est d'y assurer des activités de transat ou de location de chaises et de parasols ainsi que des activités dédiées diverses, entre autres sportives et culturelles. Dans certains cas de figure, une collectivité territoriale où une commune particulièrement autorise un exploitant d'occuper une partie de la plage, cependant, ce dernier ne retourne pas toujours à la réglementation. Il peut par exemple empiéter sur d'autres parcelles qui ne lui sont pas autorisées attribuées par écrit dans le cahier des charges, tant le concessionnaire est autorisé à occuper seulement «une partie de l'espace concédé» afin d'y ériger des activités répondant aux besoins spécifiques des estivants. Pour remédier à ces lacunes, l'Etat a révisé cette année la loi sur l'exploitation et l'utilisation de plages durant la saison estivale. Déjà, lors de la dernière visite de Mme la ministre du tourisme à Oran, des consignes ont été données par le wali Samir Chibani «pour faire appliquer la loi dans toute sa rigueur». Un nouveau cadre légal régissant l'exploitation et la gestion touristique de plages était d'ores et déjà en vue lors de cette visite et ses nouvelles dispositions concernant entre autres les occupations sauvages, la sécurité des baigneurs, ont été rendues publiques. Ainsi, le périmètre légal ouvert aux baigneurs est autorisé sur au moins 70% de la surface de la plage et il peut augmenter en fonction du nombre de concessionnaires. Dans la wilaya d'Oran, rappelons-le, 76 zones ont été ouvertes à la concession dans pas moins de 27 plages.

B.Habib

Glissement de terrain à Ain El Turck

Les études et les travaux pris en charge par le promoteur immobilier

Après l'étude des mesures prises pour trouver des solutions définitives afin de maîtriser le glissement de terrain à Ain El Turck et d'éviter toute perte, le wali d'Oran, M. Samir Chibani, a présidé mardi une réunion de coordination. Plusieurs responsables et cadres de la wilaya ont prit part à cette réunion. Après avoir écouté les propositions présentées par l'entreprise SAPTA concernant les travaux d'aménagement, le wali a insisté sur le caractère urgent de cette opération, et a donné des instructions à la Direction des Travaux Publics, à l'entreprise SAPTA, ainsi qu'à la Direction des Ressources en Eau, pour lancer immédiatement les travaux d'aménagement. Il a été précisé que le transfert de tous les réseaux est en phase de finalisation, et que les études et les travaux seront pris en charge par le promoteur immobilier. Pour rappel, le wali avait donné des instructions dès le jour de l'incident pour éloigner tout danger des habitants vivant à proximité du site. À noter que le glissement de terrain est survenu le 10 juin dernier, au niveau de la place du 20 Août, près du rond-point, au centre de la commune d'Ain El Turck.

Mascara

Conférence scientifique sur les dangers de la désinformation médiatique

Le 15 juin 2025, la Maison de la Culture Abou Rass Ennaciri de Mascara a accueilli une conférence intellectuelle organisée par le Laboratoire des études communicationnelles et médiatiques de l'Université de Mostaganem, en collaboration avec le Club El-Bayan, sous le thème: «Les fake news et la désinformation médiatique: le défi actuel pour la consolidation de la sécurité sociale». Cette rencontre a réuni un groupe d'universitaires et de spécialistes en sciences de l'information et de la communication autour d'un enjeu majeur qui menace l'équilibre des sociétés contemporaines. Les débats ont porté sur les multiples facettes de la désinformation et les moyens de renforcer l'immunité collective face à ses dangers. En ouverture, les organisateurs ont rappelé l'importance du message délivré récemment par le général Rachdi Fethi Mousaoui, directeur général des documents et de la sécurité extérieure, dans le cadre d'un atelier régional tenu à Alger. Il y a souligné que la lutte contre la désinformation n'est pas une simple question médiatique, mais une bataille existentielle pour la stabilité des États africains. Il a appelé à un engagement collectif et à une coordination régionale pour faire face à cette menace, insistant sur le devoir des institutions publiques de combler les vides informationnels qui laissent le champ libre à la rumeur et à la manipulation. Les travaux de la conférence ont été marqués par une série d'interventions académiques de qualité. Le professeur Larbi Bouamama a analysé les techniques de manipulation de l'information dans les environnements numériques et leur influence sur les opinions publiques. Le professeur Mostefa Dahou Cheikh s'est penché sur les conséquences psychologiques et sociales des fake news sur la cohésion des communautés. La professeure Ragdad Halima a mis l'accent sur le rôle fondamental du journalisme professionnel dans la lutte contre la désinformation, notamment à travers la formation et la culture de la vérification. De son côté, le professeur Lakhel Mohamed a proposé des approches techniques et sécuritaires pour détecter de manière préventive les contenus manipulés. Enfin, la professeure Raïs Ali Ibtissem a plaidé pour l'intégration de l'éducation aux médias dans les programmes éducatifs afin de sensibiliser les jeunes générations aux enjeux de la consommation critique de l'information. À la fin des travaux, les intervenants ont été honorés pour la richesse de leurs contributions. Le Club El-Bayan a reçu une distinction spéciale de la part du directeur du laboratoire, en reconnaissance de son rôle actif dans la dynamique universitaire. Le directeur de la Maison de la Culture a également été distingué pour son soutien constant aux initiatives intellectuelles locales. Les recommandations formulées à l'issue de cette rencontre ont mis l'accent sur la nécessité de renforcer les canaux de communication officiels, de promouvoir la culture du fact-checking, et de consolider les partenariats entre l'université, les médias et la société civile afin de bâtir une stratégie collective de résistance face aux effets nocifs de la désinformation.

Correspondance particulière

Sidi Bel Abbès

L'Énergie au cœur du progrès et de la sécurité des citoyens

Par Mohamed Nouar

Dans un élan de transparence et de prospective, le directeur de wilaya de la Sonelgaz à Sidi Bel Abbès a, lors d'une conférence de presse tenue mardi à l'hôtel Beni Tala, mis en relief un bilan éloquent de ses réalisations et de ses ambitions. Cet exposé détaillé, en parfaite adéquation avec les orientations stratégiques du Président Directeur Général du groupe Sonelgaz et les directives des hautes instances du pays, met en lumière le rôle capital de l'énergie dans la dynamisation socio-économique de la wilaya et la protection des citoyens. L'une des pierres angulaires de la politique de Sonelgaz à Sidi Bel Abbès réside dans l'achèvement exemplaire des programmes de raccordement des zones dites "d'ombre" et isolées. Le rapport présenté fait état de 17 projets d'électrification finalisés, bénéficiant à 561 foyers, et de 50 projets gaziers ayant impacté positivement 6 813 foyers. Cette initiative s'inscrit directement dans la vision présidentielle d'une inclusion énergétique généralisée, assurant un accès équitable aux ressources essentielles sur l'ensemble du territoire. Un accent particulier a été mis sur le secteur agricole, reconnu comme un pilier fondamental de la souveraineté alimentaire et un levier majeur de création de richesse. Sur les 688 exploitations raccordées à l'électricité depuis le lancement du programme, 682 sont déjà opérationnelles, avec 15 raccordements supplémentaires prévus d'ici la fin de l'année. La Société Algérienne de l'Électricité et du Gaz – Distribution a, à cet égard, mis en place des mécanismes de soutien innovants.

Parmi ceux-ci, l'anticipation des études, le démarrage rapide des travaux sur accord de devis pour les périmètres agricoles, la possibilité de paiement échelonné, et la mise en service avant même le règlement de l'avance sur consommation. Ces mesures audacieuses témoignent d'une volonté manifeste d'optimiser la production agricole locale, enjeu économique crucial pour l'autosuffisance et la contribution à l'économie nationale. Concernant l'impulsion industrielle et la sécurité des foyers, la Direction a également annoncé l'achèvement des travaux de raccordement électrique et gazier de l'exten-



sion de la zone industrielle de Sidi Bel Abbès, une avancée significative pour l'attractivité des investissements et la création d'emplois. Le raccordement de la zone industrielle de Ras El Ma est imminent, en attente de l'installation d'un transformateur électrique. Les projets de raccordement de quatre zones d'activités progressent également, avec des taux de réalisation de 100% à Bouachaich, 95% à Tabia et 30% à Belarbi, signalant une dynamique de développement industriel et commercial soutenue. En matière de sécurité des foyers, l'opération d'installation de détecteurs de monoxyde de carbone se poursuit activement, avec 117 707 clients équipés à ce jour, représentant 235 414 appareils installés.

Cette initiative capitale, dictée par les hautes autorités, vise à réduire drastiquement les accidents d'intoxication. La Direction de Distribution de Sidi Bel Abbès a mobilisé l'ensemble de ses entreprises sous-traitantes et ses agents assermentés, prolongeant les horaires de travail pour accélérer le déploiement. Chaque installation est systématiquement précédée d'une inspection minutieuse du réseau de gaz intérieur du domicile, garantissant la conformité aux normes techniques et de sécurité. Dans le même contexte, les indicateurs de performance présentés sont éloquentes, un taux d'accès au gaz de 76,4% et un taux d'électrification de 98,82%, reflétant une couverture énergétique quasi-universelle. La longueur des réseaux de distribution de gaz (2 295,72 km) et d'électricité (8 101,3 km) témoigne de l'ampleur des infrastructures déployées. Toutefois, des défis subsistent, comme en attestent les 39 cas d'agression sur les installations élec-

triques et 26 sur les installations gazières, nécessitant une vigilance continue. Avec un chiffre d'affaires s'élevant à 6 635 507 418,00 millions DZD et des créances de 148 milliards de centimes, la Direction, forte de ses 594 employés, s'attèle à optimiser sa gestion financière tout en poursuivant ses investissements stratégiques. Concernant le plan "Été 2025", et consciente de l'augmentation croissante de la demande d'électricité durant la période estivale, la Direction de Distribution de Sidi Bel Abbès a mis en œuvre un plan d'action rigoureux estimé à 213 millions de dinars algériens. Ce plan s'articule autour de deux axes majeurs, la réalisation et mise en service de nouvelles installations et la mise en œuvre de plans de maintenance ciblés. Des opérations de restructuration et de renforcement des raccordements électriques ont été menées dans 29 zones réparties sur 21 communes, avec la construction de 221,9 km de lignes électriques moyenne et basse tension, augmentant la puissance disponible de 5,8 Mégawatts. En parallèle, un plan de lutte contre les feux de forêt a été activé, avec la création de 5,1 hectares de tranchées pare-feu et l'élagage de 770 mètres d'arbres, soulignant l'engagement de Sonelgaz-Distribution dans la protection de l'environnement. Les réalisations présentées confirment la ferme détermination de la Direction de Distribution de Sidi Bel Abbès à s'aligner sur le plan stratégique de Sonelgaz et à exécuter les directives nationales dans un objectif de garantir un approvisionnement énergétique fiable et sécurisé, essentiel à la dynamique de développement économique et à l'amélioration du cadre de vie des citoyens de la wilaya.

Nouredine Ouadah à Mostaganem

L'exportation de solutions technologiques sous forme de services en question

Le ministre de l'Economie de la consommation, des Startups et des Micro-entreprises, Nouredine Ouadah, a souligné, lundi à Mostaganem, que le nouveau modèle économique dans le secteur des startups repose essentiellement sur l'exportation de solutions technologiques sous forme de services. Dans une déclaration à la presse, après avoir visité une startup spécialisée dans les solutions technologiques, dans le cadre de sa visite dans la wilaya, le ministre a indiqué que "le modèle économique prôné par le président de la Républi-

que, M. Abdelmadjid Tebboune, repose sur la valorisation des compétences des jeunes diplômés des universités et des établissements de formation professionnelle, en développant des services numériques et électroniques proposés comme solutions aux secteurs public et privé, aux niveaux local et national, et en les exportant". Saluant le travail de cette startup, qui a réussi en peu de temps à exporter ses services numériques vers plusieurs pays arabes, M. Ouadah a ajouté que son ministère œuvre actuellement avec l'ensemble des secteurs pour permettre à ces

entreprises pionnières de s'imposer sur les marchés national et international. Dans ce cadre, il a annoncé la création d'un centre d'innovation local dans la wilaya de Mostaganem, qui regroupera des dizaines de startups innovantes, avec pour principal objectif de renforcer leur présence sur les marchés national et international, notamment à travers l'exportation de solutions technologiques sous forme de services. Le ministre a également visité plusieurs startups spécialisées dans la production de cosmétiques, le développement de produits traditionnels et de

santé, ainsi que dans la distribution de fournitures médicales, soulignant l'importance de ces initiatives pour le soutien au secteur de la santé. Par ailleurs, M. Ouadah a inspecté les mécanismes de soutien à l'innovation entrepreneuriale en milieu universitaire, en se rendant à l'incubateur de startups et au Centre de développement de l'entrepreneuriat de l'Université "Abdelhamid Ibn Badis" de Mostaganem, ainsi qu'au Centre de développement de l'entrepreneuriat de l'Institut national spécialisé de la formation professionnelle "Bensaber Affif".

Béjaia

Une caravane de sensibilisation pour prévenir les incendies de forêt et de récoltes

Par Hocine Smaâli

À quelques jours de l'ouverture officielle de la saison estivale, la wilaya de Béjaïa renforce ses dispositifs de prévention contre les incendies de forêts à travers une caravane de sensibilisation qui sillonnera les 52 communes du territoire. Lancée officiellement avant-hier, cette initiative marque le coup d'envoi des préparatifs de la campagne 2025 de prévention des incendies de forêt et de récoltes agricoles. Organisée, comme à l'accoutumée et à pareille période, par la Conservation des forêts, cette opération de proximité est conduite en étroite coordination avec la direction de la Protection civile, les services de l'Environnement, les services agricoles ainsi que le Parc national de Gouraya. L'objectif de cette opération n'est autre que «d'aller à la rencontre des populations, et plus particulièrement des agriculteurs, pour diffuser les bons réflexes et les comportements à adopter afin d'éviter des départs de feu en période caniculaire», nous fait-on savoir au niveau de cette Conservation, qui a mobilisé les cadres du secteur pour sillonner les différentes régions de la wilaya, y compris les plus reculées. Des rencontres de sensibilisation de proximité, des distributions de dé-

pliant informatifs et des démonstrations pratiques sont prévues tout au long du parcours de la caravane, qui exhortera les populations – notamment celles des régions montagneuses – à la vigilance, considérée comme la première ligne de défense face au feu. «Il s'agit de rappeler que des gestes en apparence anodins peuvent avoir des conséquences irréversibles», insiste un cadre de la Conservation des forêts, qui rappelle qu'un «mégot de cigarette jeté par la fenêtre d'un véhicule, un barbecue mal éteint, des outils émettant des étincelles, utilisés à proximité d'une végétation sèche, ou encore le stockage imprudent de matériaux inflammables près des habitations sont autant de causes fréquentes de départs de feu». Béjaïa, avec ses reliefs escarpés et ses forêts denses, reste l'une des wilayas les plus exposées aux incendies en Algérie. Chaque été, plusieurs milliers d'hectares de végétation sont ravagés par les flammes, avec des conséquences parfois tragiques pour les habitants, les exploitations agricoles, la biodiversité et les infrastructures. La mémoire des étés précédents, marqués par des sinistres meurtriers, reste vive. La campagne 2025 ambitionne ainsi de renforcer les capacités de réaction des citoyens et de favoriser une

alerte précoce dès les premiers signes d'un départ de feu. La Protection civile et la Conservation des forêts insistent également sur «la nécessité de procéder au nettoyage régulier des abords des habitations, à l'élagage des arbres et à l'élimination des broussailles, herbes sèches et parasites végétaux». «Au-delà des feux de forêt, cette action englobe tous les types de feux de végétation», nous informe un cadre associatif impliqué dans cette opération de sensibilisation, qui insiste sur le travail pédagogique, lequel «passe par une présence continue sur le terrain, mais aussi par l'implication des comités de village, des associations locales et des notables des villages». Avec cette campagne, les autorités locales espèrent instiller une culture durable de la prévention et de la responsabilité partagée. Car face aux incendies, aucun dispositif institutionnel ne peut être pleinement efficace sans l'adhésion active de chaque citoyen. C'est tout le sens de cette caravane qui, dans les jours à venir, fera étape dans les villages et les zones rurales de la wilaya. Pour que la saison estivale ne rime plus avec désolation, mais avec un patrimoine forestier sauvé et protégé. Un été sans incendies de forêts est ainsi le souhait de tout un chacun.

Commune de Yabous (Khenchela)

50 foyers raccordés au réseau du gaz naturel



À total, 50 foyers ruraux de la commune de Yabous, dans la wilaya de Khenchela, ont été raccordés, lundi, au réseau de distribution du gaz naturel, a-t-on appris auprès de la direction de distribution de l'électricité et du gaz. Les équipes techniques de cette direction ont effectué le raccordement au réseau du gaz qui bénéficie à 50 foyers de la mechta «Touchent», dans la commune de Yabous, «après réalisation d'un réseau de distribution de 13 km», a indiqué le responsable de la communication de cette direction, Mohamed-Tahar Boukehil, dans une déclaration à l'APS. Il a ajouté que cette opération, réalisée en 3 mois, a mobilisée une enveloppe de 29 millions de dinars, financée dans le cadre du programme complémentaire accordé à la wilaya de Khenchela par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune. M. Boukehil a fait savoir, dans le même contexte, que le taux de raccordement au réseau du gaz naturel durant les six premiers mois de l'année en cours dans la wilaya de Khenchela, a atteint 94%, soit une augmentation de 7% par rapport à la même période de 2024.

Bouira

Réception de huit nouveaux centres de stockage de céréales

Huit nouveaux centres de stockage de céréales ont été réceptionnés et ouverts pour recevoir les premières quantités de céréales cette année (2025) à Bouira, a-t-on appris jeudi auprès de la direction des services agricoles (DSA). D'une capacité globale de 400.000 quintaux, les huit nouveaux centres de stockage ont été réalisés et mis en service début juin à Taghzout (02), El Asnam (02), El Hachimia (04), selon le directeur des services agricoles, Zine Labidine Bendjaballah. Réalisés pour une enveloppe financière de près de 3 milliards de dinars, ces centres de stockage constituent «un véritable

acquis» pour la CCLS de Bouira et pour les agriculteurs, et vont leur faciliter le stockage de la production céréalière, a expliqué le même responsable. «Il s'agit d'importants projets dont l'objectif est d'assurer davantage la sécurité alimentaire, notamment pour les produits agricoles stratégiques», a souligné M. Bendjaballah. Ces nouvelles infrastructures de stockage s'ajouteront aux anciens hangars et silos de la wilaya qui sont d'une capacité globale d'un million de quintaux par an, selon les détails fournis par la DSA. Six de ces projets avaient été lancés par le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la

Pêche, Youcef Cherfa, lors de sa dernière visite à Bouira, en juin 2024, durant laquelle il a rappelé l'importance de ce type de projets qui s'inscrivent dans le cadre du plan national de développement des cultures stratégiques. «Réalisés dans le cadre de la mise en œuvre des instructions du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, visant à élever les capacités de stockage des produits stratégiques, ces huit nouveaux centres ont déjà commencé à recevoir les premières quantités de céréales pour cette année, et l'opération se poursuit toujours», a fait savoir le directeur des services agricoles.

Ain Defla

Près de 600.000 qx de produits de l'agriculture sous serre attendus

La production prévisionnelle issue de l'agriculture sous serre, appelée également serriculture, dans la wilaya d'Ain Defla pour la saison agricole 2024/2025 est estimée à près de 600.000 quintaux de produits provenant des cultures maraîchères, a-t-on appris, lundi, auprès de la direction locale des services agricoles (DSA). Les services agricoles ont indiqué que la production attendue cette année de l'agriculture sous serre à travers la wilaya est estimée à près de 600.000 quintaux de produits agricoles issus des différentes cultures maraîchères, qui sont réalisées sur une superficie totale avoisinant les 405 hectares. Le

rendement enregistré depuis février dernier à ce jour est de plus de 260.000 quintaux de produits agricoles pour une superficie de près de 320 ha récoltée, ajoutent les mêmes services. La serriculture qui est concentrée au niveau des communes de l'ouest de la wilaya, à l'instar de Tacheta Zougagha, El Abadia, Ain Bouyahia, El Attaf et Tiberkanine, concerne essentiellement les cultures maraîchères incluant la tomate, le piment, le poivron, l'aubergine, le concombre, la courgette et les haricots, indique la même source. Les services agricoles de la wilaya prévoient l'obtention d'importants rendements dans différentes cultures, soit 500 qx

/ha pour le piment et la courgette et plus de 1000 qx à l'hectare pour la tomate qui occupe plus de 50% de la superficie globale de l'agriculture sous serre, a-t-on indiqué. A noter, la superficie de la serriculture à Ain Defla a beaucoup évolué entre 2019 et 2023 en passant de 300 à 600 hectares, et la production de ces cultures est passée de près 160.000 qx à près de 500.000 qx, selon les mêmes services. Par ailleurs, le développement qu'a connu la serriculture dans la wilaya ces dernières années a été rendu possible grâce aux différents programmes de soutien accordés par l'Etat au profit des agriculteurs, a-t-on encore noté.

ESDAT «Chahid Ali-Chabati» à Reghaïa (Alger) Sortie de plusieurs promotions

Une cérémonie de sortie de plusieurs promotions a été organisée, lundi, à l'Ecole supérieure de la défense aérienne du territoire (ESDAT) Chahid Ali-Chabati à Reghaïa (Alger), au terme d'une formation militaire de haut niveau. La cérémonie a été présidée par le Commandant des Forces de défense aérienne du territoire, le Général-Major Abdelaziz Haouam. Il s'agit de la 33ème promotion des cours de commandement et d'état-major (CEM), de la 50ème promotion des cours de perfectionnement d'officiers (CPO), de la 16ème promotion des cours d'application, de la 13ème promotion de formation d'ingénieurs et de la 12ème promotion de formation en licence. Après le passage en revue des carrés des différentes formations au niveau de la place d'armes par le Commandant des Forces de défense aérienne du territoire, le Commandant de l'ESDAT, le Général-Major Madani Maamria, a prononcé une allocution dans laquelle il a salué "le rôle central de l'école dans la formation de compétences hautement qualifiées, aptes à relever les défis modernes pouvant menacer l'espace aérien". Il a appelé l'ensemble des diplômés à "faire montre de discipline, de responsabilité et de patriotisme", rappelant que la défense aérienne du territoire constitue, à l'heure actuelle, "le rempart sécuritaire du pays". Après la prestation de serment par les diplômés, la remise des grades et des diplômes aux majors de promotion et la passation du drapeau, le Commandant des Forces de défense aérienne du territoire a donné son aval pour que les promotions sortantes portent le nom du défunt moudjahid Cheikh Amoud Ben EL-Mokhtar. La cérémonie s'est poursuivie par une parade militaire exécutée par les différentes formations des promotions sortantes. Par la suite, le Général-Major Abdelaziz Haouam a présidé la cérémonie de baptisation de la place d'armes de l'école du nom du défunt colonel Lazreg Mohamed, ancien Inspecteur des Forces de défense aérienne du territoire.

Avec 14 défaites en 29 journées de Ligue 1

Ce MCO est le plus faible de l'Histoire!

Par Rachid BELARBI

Le contraire aurait étonné plus d'un à Oran. Pour son dernier déplacement de la saison en Ligue 1, le Mouloudia a perdu « le » classique entre doyens de l'élite nationale face à un Chabab de Belouizdad meilleur à tous les niveaux. Face à un CRB qui ne devait lâcher aucun point pour tenter d'aller chercher la deuxième place au général qualificative à la Champions League de la CAF, le MCO devait, de son côté, éviter à tout prix la défaite, sous peine de décrocher un triste record dont son équipe actuelle se serait bien passé. Car, après avoir assuré son maintien en Ligue 1 la semaine dernière après le succès (3-2) face au MC El-Bayadh au stade Ahmed Zabana, la troupe à Abdelkader Amrani

avait ce triste record à éviter, à savoir celui de l'équipe qui a perdu le plus de rencontres en une seule saison dans toute la longue et riche histoire du club d'El-Hamri. Un défi que les coéquipiers du malhabile Belharra ne n'ont, finalement, pas réussi à relever, encaissant une 14ème défaite en 2024-2025, ce qui correspond à la pire « moisson » qu'a connu le MCO depuis l'indépendance, bien plus que les 13 déjà enregistrées et qu'ils partageaient avec les autres « faibles » cuvées des saisons 1986, 2001, 2006, 2008, 2010, 2012 et 2014. Ainsi, avec 14 défaites en 29 rencontres de Ligue 1, « cette dream team » montée par l'actuel conseil d'administration installé par Hyproc détient désormais « seul » ce malheureux record de plus faible Mouloudia de tous les temps, du moins depuis

que le championnat national existe. Une humiliation, une de plus, à mettre à l'actif de la direction du trio Belkacemi-Ghomari-Belbachir qui avait, pourtant, tous les moyens financiers et le temps nécessaires pour « former » une équipe qui fasse honneur à la riche et longue histoire du MCO. Il n'en fut rien. Il reste, désormais, à cette plus faible équipe du Mouloudia depuis 1962 un dernier match à disputer à domicile, ce vendredi au stade Ahmed Zabana, face à l'USMA, qui viendra à El-Hamri avec l'objectif de préparer sa finale à venir de la Coupe d'Algérie, face au CRB. Rappelons que les buts de la rencontre perdue mardi en fin d'après-midi au temple olympique du 5-juillet ont été inscrits par Aimen Mahious, sur penalty à la 45ème minute de jeu, puis par Rezki Hamroune à la 58'.

Ligue 1 Mobilis

Le leader tient bon à Chlef, CRB nouveau dauphin

Le leader du championnat de Ligue 1 Mobilis de football, le MC Alger, s'est contenté du point du nul, en déplacement face à l'ASO Chlef (0-0), alors que le CR Belouizdad, vainqueur à domicile face au MC Oran (2-0), a délogé la JS Kabylie de la position de dauphin, en clôture de la 29e journée. Le "Doyen" qui conforte sa position en tête du classement (57 pts), n'est désormais qu'un seul point d'un 9e titre de champion, le deuxième de rang, après celui décroché la saison précédente. C'est le soulagement côté chélifien, puisque les joueurs de l'entraîneur Samir Zaoui, assurent définitivement leur maintien parmi l'élite, en atteignant la barre de 34 points. Le CR Belouizdad, a réussi à faire la passe de trois, en battant avec autorité le MC Oran, grâce à deux buts de Mahious (45e), sur penalty, et Hamroune (59e). Un troisième succès de rang qui permet au Chabab de remonter à la deuxième place, qualificative à la Ligue des champions. Le club de Laâquiba profite du match nul concédé par la JS Kabylie, à Mostaganem face à l'ESM (0-0), pour prendre la position de dauphin, à trois longueurs du Mouloudia. La formation de Mostaganem, qui reste menacée par le spectre de la relégation, a raté un penalty, tiré par Bouguettaya, et stoppé par le portier kaby-

le Hadid, peu avant la pause (38e). L'ESM de Djamel-Eddine Benlameri (14e, 31 pts), ne compte désormais qu'un seul point d'avance sur le premier relégable, le NC Magra, vainqueur à la maison face au CS Constantine, fortement amoindri (2-1). Un doublé d'Amrane (7e, 17e sur penalty), a permis au "Nedjm" de relancer ses chances pour le maintien, même si son destin n'est plus entre ses mains. Aux portes du sud-ouest, l'Olympique Akbou est allé s'imposer sur le terrain du MC El-Bayadh (1-0). L'unique but de la partie a été inscrit par Gherbi (39e). L'O.Akbou confirme son redressement en cette fin de saison, en alignant un cinquième match sans défaite. Lors du dernier match disputé ce mardi soir, la JS Saoura a remporté une victoire renversante face au Paradou AC, au stade du 20-août 1955 de Béchar (3-2). Les Algérois ont ouvert le score peu avant la pause par Kermiche (45e+5). En seconde période, les gars de Béchar ont renversé la situation, en égalisant d'abord par Boutiche, sur penalty (52e), avant de prendre l'avantage par l'attaquant ivoirien Bidi (64e). En fin de match, le PAC croyait tenir le point du nul après l'égalisation de Bendouma (87e), mais la JSS est revenue de loin pour arracher la victoire, sur un but marqué dans le temps additionnel par Souibaah

(90e+4). Un succès qui permet à la JSS de se positionner au pied du podium (4e), avec 42 pts, alors que le PAC stagne à la 5e place avec 41 unités. En ouverture de cette avant-dernière journée de la compétition, l'USM Alger a renoué avec la victoire en battant sur le fil l'ES Sétif (1-0), mardi soir au stade du 5-Juillet. Les "Rouge et Noir", réduits à dix en début de la seconde période (49), après l'expulsion du défenseur Nabil Lamara, ont dû attendre la 85e minute pour trouver la faille, sur un tir dans la surface de Ghacha. Rien ne va plus chez les Sétifiens, qui enchaînent une cinquième défaite de suite, une situation inédite dans leur histoire en Ligue 1. En bas de tableau, la lanterne l'US Biskra, déjà condamnée à la relégation avant cette journée, a concédé un cinquième revers de rang, cette fois-ci à la maison face à l'USM Khenchela (2-1). La formation de Khenchela, dirigée sur le banc par l'ancien international Hocine Achiou, a ouvert la marque par Boumechra (62e), avant de faire le break grâce au buteur maison Djaouchi (75e). Les gars des "Ziban" ont réduit le score par Bouda (83e). Le championnat baissera le rideau de la saison 2024-2025 le week-end prochain, avec le déroulement de la 30e et dernière journée, les vendredi 20 et samedi 21 juin.

Sadi en visite à Jijel

Vers la réalisation d'une Ecole régionale de football

Le ministre des Sports, Walid Sadi a annoncé vendredi à Jijel l'inscription d'un projet de réalisation d'une école régionale de football au profit de cette wilaya. Il a été décidé la réalisation d'une école régionale de football à Jijel, a déclaré le ministre en marge d'un exposé sur le secteur des sports au niveau local présenté au salon d'honneur de l'aéroport Ferhat Abbas au début d'une visite de travail et d'inspection dans cette wilaya.

Il a ajouté que l'Ecole accueillera les jeunes talents en football de Jijel et des wilayas limitrophes, précisant que cette école devra constituer un vivier pour l'Ecole nationale de foot-

ball de Sidi Moussa. L'effort se poursuit pour la concrétisation du projet d'un centre de préparation des sélections nationales sur les hauteurs de Jijel, compte tenu du potentiel naturel important que recèle cette wilaya, a révélé le ministre, précisant que ce projet constituera un investissement sectoriel et devra apporter beaucoup au sport à l'image du Centre de préparation des sélections de Tikjda. Le ministre a procédé à la mise en service d'un stade de football dans la commune d'Ouled Yahia Khadrouch pour un investissement de plus de 66 millions DA. Le ministre des Sports poursuivra samedi sa visite de travail dans cette



wilaya par l'inauguration et la pose de première pierre de plusieurs projets relevant de son secteur.

Coupe d'Algérie de basket-ball (Messieurs)

Le NB Staoueli bat l'USMA et remporte son 4ème trophée



Le NB Staoueli s'est adjugé sa quatrième Coupe d'Algérie de basket-ball (messieurs) en battant l'USM Alger (59-46), mi-temps (27-31) en finale de la 54e édition de l'épreuve, disputée mardi, à la Coupole du Complexe olympique "Mohamed Boudiaf" (Alger). Les quarts temps de la partie ont été comme suit: (9-14, 18-17, 23-7 et 9-8). Menés à la pause par (27-31), les joueurs de Staoueli sont parvenus à renverser la situation au 3e quart et l'emporter finalement par (59-46). Cette coupe est la quatrième au palmarès du NBS après celles de 1999, 2000 et 2007, en succédant à l'USMA sacrée en 2024. Par ailleurs, les hommes de Mohamed Yahia décrochent le second doublé du club après celui de 2007, en s'adjugeant samedi dernier, avec brio le titre de champion d'Algérie-2025, aux dépens du NA Hussein-Dey. En revanche, l'USM Alger a échoué dans sa tentative de remporter son second trophée après celui de 2024.

Palmarès de la Coupe d'Algérie de basket-ball (messieurs)

1969: ASM Oran 1970: Darak Watani
1971: ASPTT Oran 1972: Darak Watani
1973: Darak Watani 1974: DNC Alger
1975: ASCFA 1976: Darak Watani
1977: NA Hussein-Dey 1978: non jouée
1979: Darak Watani 1980: Darak Watani
1981: Darak Watani 1982: NA Hussein-Dey
1983: MC Alger 1984: NA Hussein-Dey
1985: MC Alger 1986: MC Alger
1987: WA Boufarik 1988: IRB/ECTA Alger
1989: MC Alger 1990: MC Oran
1991: NA Hussein-Dey 1992: WA Boufarik
1993: MC Alger 1994: WA Boufarik
1995: SR Annaba 1996: WA Boufarik
1997: SR Annaba 1998: WA Boufarik
1999: DRB Staouéli 2000: DRB Staouéli
2001: WA Boufarik 2002: WA Boufarik
2003: MC Alger 2004: MC Alger
2005: MC Alger 2006: MC Alger
2007: DRB Staouéli 2008: MC Alger
2009: GS Pétroliers 2010: TBB Blida
2011: GS Pétroliers 2012: GS Pétroliers
2013: GS Pétroliers 2014: GS Pétroliers
2015: GS Pétroliers 2016: GS Pétroliers
2017: GS Pétroliers 2018: GS Pétroliers
2019: GS Pétroliers 2020: non jouée
2021: non jouée 2022: WO Boufarik
2023: WO Boufarik 2024 : USM Alger
2025: NB Staoueli.

Meeting International de Seine-et-Marne

Bouanani et Hocine en Or

Le hurdler algérien Mohamed Amine Bouanani (110m/haies) et son compatriote Tarek Hocine (Saut en longueur) ont décroché des médailles d'or au Meeting International de Seine-et-Marne, disputé vendredi soir en France. Sur le 110 mètres/haies, Bouanani a bouclé la distance en 13.69", devançant le Belge Nolan Vancauwemberghe (2e en 13.72") et le Français Morgan Lejas (3e en 13.74"). De son côté, Hocine a réussi un bond à 7.61 mètres, ce qui lui a permis de remporter le concours du saut en longueur devant les Français: Koudahe Assogba (7.43 m) et Camille Bonnefoy (7.14 m). Organisée par le Comité départemental d'Athlétisme de Seine-et-Marne (CDA 77), avec le soutien de l'Agglomération et de nombreux partenaires, la compétition s'est déroulée au stade Philippe Mahut, de Fontainebleau.

Film sur l'Emir Abdelkader
**La Commission consultative
et d'expertise remet son rapport
final à l'Etablissement "Al Djazairi"**



L'établissement public "El Djazairi" a réceptionné le rapport final de la commission consultative et d'expertise, chargée d'accompagner le projet cinématographique national sur l'Emir Abdelkader et superviser la préparation préliminaire de l'étude et la sélection du scénario du film sur cette figure historique, a annoncé mardi la même institution.

La cérémonie s'est déroulée, dimanche, en présence du ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou, du chargé de mission à la présidence de la République, Fayçal Metaoui, du chargé de la gestion de l'Etablissement "AL Djazairi", Salim Aggar, du président de la commission, Djamel Yahiaoui, ainsi que de ses membres.

A l'issue de cette cérémonie, le ministre de la Culture s'est "félicité du travail colossal de cette Commission historique", exhortant le producteur du film à "mettre en valeur la figure historique de l'Emir Abdelkader, les vestiges et la beauté du pays, de manière à donner une dimension universelle à ce film".

M. Salim Aggar a, de son côté, affirmé que la "réalisation du film sur l'Emir Abdelkader va à coup sûr inviter d'autres projets sur cette figure importante de notre histoire et mettre en lumière sa grandeur dans le monde".

La commission consultative et d'expertise a été installée le 10 février 2025 avec la charge de définir l'idée générale du scénario, les axes principaux de la vie de l'Emir Abdelkader, identifier les faits historiques essentiels à représenter dans le film et déterminer les principaux personnages du scénario.

Plusieurs personnalités académiques et artistiques ont pris part aux travaux de cette commission, dont M. Djamel Yahiaoui, (président), Mme Dalila Hassain Daouadji, MM. Ahmed Bedjaoui, Omar Driassa, Allel Bittour, Waciny Laredj, Mustapha Khiati et Abdelkader Dahdouh.

Concours Rabah Aïssat du village le plus propre de Tizi-Ouzou
**Plus de 80 participants
à la 12e édition**

Un total de 83 villages prendront part à la 12e édition du concours Rabah Aïssat, du village le plus propre de Tizi-Ouzou, organisée par l'Assemblée populaire de wilaya (APW) et dont le coup d'envoi a été donné mardi, annonce un communiqué de l'institution.

Lors d'une cérémonie organisée au siège de l'APW pour le lancement de cette 12e édition, le président de l'instance, Sid Ali Youcef, a invité l'ensemble des membres de la commission d'évaluation à "redoubler d'efforts et à assurer pleinement leur mission afin de rendre notre wilaya et ses villages des lieux propres et attrayants pour un vivre ensemble dans l'union, la fraternité et la solidarité".

De son côté, le président de la commission santé de l'APW, en charge de ce concours, Hachimi Radjef, a assuré que la commission qu'il préside "fera le maximum pour réussir cette noble mission".

A signaler que sur les 83 villages participant à cette présente édition, 31 participent au super concours, destiné aux villages qui ont déjà remporté un prix, souligne-t-on de même source.

Le 1er prix de la 11^{ème} édition de ce concours a été attribué, pour rappel, au village l'hessnawen de la commune de Mechtras, au Sud-ouest de la wilaya.

Lancé en 2006 par l'APW de Tizi-Ouzou, alors présidée par Rabah Aïssat, assassiné par un groupe terroriste le 12 octobre de la même année, ce concours récompense chaque année un nombre de villages pour leur propreté et crée une dynamique sociale au sein des villages.

**Ouverture à Alger de l'exposition
collective "Héritiers de la lumière"**

Une exposition collective d'enluminure, de calligraphie arabe et de miniature intitulée "Héritiers de la lumière" a été inaugurée, lundi à Alger, mettant en relief diverses œuvres artistiques qui reflètent l'enracinement et l'authenticité de cette pratique artistique ancestrale en Algérie.

Inaugurée par le ministre de la Culture et des Arts, M. Zouhir Ballalou à la galerie "Baya" au Palais de la Culture Moufdi Zakaria, cette exposition collective présente plus de 200 œuvres artistiques de l'art de la miniature, de la calligraphie arabe et de l'enluminure, ainsi que des éléments du design d'intérieur, réalisés dans le cadre d'ateliers de formation, par plus de 60 élèves du grand miniaturiste, enlumineur et décorateur sur bois et céramique algérien, M. Mustapha Adjaout.

A cette occasion, le ministre a indiqué que cette exposition "regroupe des œuvres artistiques de différentes générations dans les arts de la calligraphie, de l'enluminure et de la miniature" et reflète les différents savoir-faire transmis par Mustapha Adjaout à ses élèves lors des ateliers qu'il organise dans son école", ajoutant que cette initiative est à même de préserver cet art algérien authentique.

Mettant en avant l'importance de la formation artistique dans ces



disciplines pour préserver ce patrimoine algérien ancestral légué par les maîtres de l'enluminure, de la calligraphie et de la miniature au fil des générations, M. Ballalou a tenu à saluer les efforts de l'artiste Adjaout dans l'encadrement de jeunes talents artistiques en vue de conserver ce patrimoine culturel national.

L'exposition propose un éventail de tableaux de miniature, de calligraphie et d'enluminure, ainsi que des objets décoratifs conçus selon des styles variés, dont des coffres à bijoux traditionnels, des miroirs et des plateaux fabriqués en bois.

Kalmaoui Amel, Boutaleb Sihem, Benazzoug Amel, Benghanem Faïrouz Salhi et Djazouli Djouher figurent parmi les artistes présentes à cette exposition collective avec des œuvres saisissantes par leurs techniques et leur esthétique, inspirées du patri-

moine national.

Dans une déclaration à l'APS, l'artiste Mustapha Adjaout a expliqué que cette exposition "présente les créations de nombreux de ses élèves, majoritairement des femmes, passionnées par les arts de la miniature, de la calligraphie arabe et de l'enluminure sur papier et sur bois", mettant en avant "la diversité des thèmes abordés, ce qui reflète la grande sensibilité artistique de ces artistes".

"L'art de l'enluminure et de la miniature en Algérie est étroitement lié au patrimoine culturel et civilisationnel du pays. C'est un legs national à transmettre aux générations montantes en vue de le préserver et de le valoriser".

L'exposition "Héritiers de la lumière" s'étalera jusqu'au 12 juillet prochain au Palais de la Culture Moufdi Zakaria.

**Large participation au salon
des arts plastiques pour enfant**



Plus de 38 œuvres de peinture, signées par des enfants, sont exposées à la 4^{ème} édition du salon des arts plastiques pour enfants, qu'abrite la maison de la culture Moufdi Zakaria à Ouargla, dans le cadre de la célébration de la Journée de l'enfant africain, ont indiqué mardi les organisateurs.

Placée sous le slogan "Grands rêves, esprits épanouis", cette manifestation prévoit l'exposition d'une panoplie d'œuvres focalisant sur divers thèmes du quoti-

dien, notamment émotionnel, reflétant le penchant innocent de cette catégorie sociale, ainsi que d'autres concernant la cause palestinienne et les souffrances endurées par les enfants dans la bande de Ghaza suite aux agressions sionistes, a indiqué la chargée de l'atelier d'arts plastiques à la maison de la culture, Sakina Youcef.

Des tableaux et aquarelles aux divers contenus, dont la nature, la paix, la miniature et le costume féminin traditionnel, sont

également exposés lors de ce salon qui valorise le génie créatif de l'enfant en matière d'arts plastiques et de coloriage.

Le programme du salon prévoit aussi des ateliers de formation d'enfants dans les arts plastiques, le dessin et la décoration, en vue de développer chez cette catégorie l'esprit de créativité.

Initié par la maison de la culture d'Ouargla, le salon sera clôturé mercredi par une cérémonie de remise de prix d'encouragement aux participants.

Amsterdam

Un sans-abri arrêté avec... 13.400 euros en liquide sur lui

C'est une bien drôle d'histoire qui nous vient d'Amsterdam. Un homme sans-abri, qui depuis un certain temps faisait systématiquement ses besoins contre une façade bien précise de la ville, a été interpellé... avec 13.400 euros en espèces sur lui. L'homme, un ressortissant américain, sera renvoyé aux États-Unis après son passage devant la justice. L'argent a été saisi. Dans une publication sur Facebook, la police de la capitale relate cette affaire étonnante. Un de ses agents a été interpellé le long du Herengracht, l'un des principaux canaux d'Amsterdam, par un riverain. "Celui-ci se plaignait d'un sans-abri qui, chaque jour, faisait ses besoins contre la façade de son immeuble. Aussi bien le petit que le gros besoin."

La victime de ces incivilités à répétition a désigné l'individu suspecté d'en être l'auteur, endormi un peu plus loin sur un banc. La police le décrit comme "un sans-abri, sans vêtements propres, et visiblement privé de douche depuis très longtemps."

Quand l'agent de police a réveillé le sans-abri, celui-ci n'a pas pu présenter de pièce d'identité valable. Il a donc été emmené au commissariat. Où



les policiers ont eu droit à une énorme surprise: "Notre collègue n'en croyait pas ses yeux quand il a découvert que l'homme possédait plusieurs portefeuilles, tous débordant d'argent liquide. Une fois le décompte fait, il avait plus de 13.400 euros sur lui, dont plus de 1.900 euros en pièces de monnaie." Une photo partagée par la police montre une pile impressionnante de pièces et de billets étalés sur une table du commissariat. Selon la police, l'homme n'a pas pu expliquer la provenance de cette somme. Il a donc été arrêté pour blanchiment d'argent. Les policiers néerlandais ont découvert peu après que l'individu était un "étranger expulsable": une personne sans titre de sé-

jour en règle, ayant reçu l'ordre de quitter le territoire, et susceptible d'être reconduite à la frontière. "Une fois la procédure judiciaire terminée, l'homme sera pris en charge par l'AVIM (Service des étrangers, de l'identification et de la traite des êtres humains) et sera expulsé vers son pays d'origine", précise encore la police. Il s'agit d'un citoyen américain, mais on ne sait pas comment il s'est retrouvé à la fois si riche, et sans-abri à Amsterdam. "L'argent a été confisqué, et son billet d'avion pour les États-Unis sera pris en charge par l'État", ajoutent les forces. On ignore pourquoi l'homme faisait systématiquement ses besoins contre cette façade en particulier.

Angleterre

Une « mini-tornade » emporte un trampoline avec une fillette de 3 ans à l'intérieur

Tragédie en Angleterre. Une fillette de 3 ans a perdu la vie le mois dernier après avoir été projetée à travers un champ, emportée par le trampoline sur lequel elle jouait. L'équipement, acheté une semaine plus tôt, aurait été violemment soulevé par une « mini-tornade », rapporte la BBC dans un article publié jeudi dernier. Les faits se sont déroulés le 10 mai à Longney, dans le Gloucestershire, alors que la fillette se trouvait dans le jardin familial avec sa mère et son frère. Selon un voisin, témoin

de la scène, « une mini-tornade d'environ sept à huit mètres de large » aurait traversé la route, provoquant un bruit « semblable à celui d'un train de marchandises ». Or selon nos confrères, le trampoline de 3,6 mètres de diamètre n'était pas arrimé au sol. Propulsé par-dessus une haie, il a atterri dans un champ voisin, projetant l'enfant sur plusieurs mètres. Gravement blessée, la fillette a été transportée par hélicoptère à l'hôpital pour enfants de Bristol, où elle est décédée le 17 mai dernier.

L'enquête publique a conclu à un décès accidentel. Le coroner adjoint du Gloucestershire, Roland Wooderson, a qualifié l'événement de « pire cauchemar de tout parent » et a rappelé que « le public doit vraiment être conscient du danger associé à ces trampolines ». Le fonctionnaire a enfin estimé que, même si le trampoline n'était pas ancré au sol, l'alourdir n'aurait peut-être pas fait beaucoup de différence eu égard à la violence surprenante de cette rafale de vent « tragique et imprévue ».

Toulouse

Une jeune femme se tue en tombant d'une station du téléphérique

Une tragédie s'est produite ce lundi à Toulouse, à la station Ranguel du téléphérique urbain Téléo. Une jeune femme de 18 ans est morte après avoir fait une chute d'environ 20 mètres depuis la plateforme. Les secours ont été alertés peu avant 16 heures. Malgré l'intervention rapide des pompiers et du Samu, la victime a été déclarée décédée sur place. Selon les premiers éléments

rapportés par France Bleu et La Dépêche du Midi, la thèse du suicide est actuellement privilégiée. La jeune femme aurait été vue en train d'enjamber les barrières de sécurité avant de basculer dans le vide. Le téléphérique, qui relie l'Oncopole à l'université Paul-Sabatier en passant par l'hôpital de Ranguel, a continué de fonctionner pendant toute la durée de l'intervention des secours et des forces de l'ordre.

Une enquête a été ouverte pour éclaircir les circonstances de ce terrible drame. Le téléphérique Téléo, mis en service en mai 2022, avait célébré son troisième anniversaire à peine un mois auparavant. Cette tragédie relance aussi les questions sur la sécurité des infrastructures publiques, notamment autour de l'accessibilité des zones à risque dans les stations de transport urbain.

Autriche

Trois randonneurs meurent foudroyés alors qu'ils gravissaient la Mittagsspitze

Dimanche 15 juin, trois randonneurs sont morts en montagne en Autriche, frappés par la foudre, rapporte The Independent. Leurs corps ont été retrouvés par les secours en hélicoptère, près d'un sentier à une altitude d'environ 2.268 mètres. Les victimes, deux frères et l'épouse de l'un des hommes, tous les trois âgés d'une soixantaine d'années, gravissaient la Mittagsspitze près du village de Flirsch, lorsqu'ils ont été surpris par l'orage. Sans nouvelles de leur part, leurs proches ont lancé l'alerte et un avis de disparition a été émis peu avant 19 heures. Selon Patrick Wechner, chef des opérations de la police alpine, l'intervention des secours a été rendue difficile notamment en raison des intempéries. Malgré cet événement, la police locale a indiqué ce type d'accident restait "rare". Les autorités ont également exhorté les randonneurs à faire preuve d'une extrême prudence et à surveiller de près les prévisions météorologiques avant de s'aventurer en montagne.

explosion dans une usine de feux d'artifices en Chine Neuf morts et 26 blessés



Une explosion dans une usine de feux d'artifices du centre de la Chine a fait neuf morts et 26 blessés, a indiqué mardi un média d'État, les secours se poursuivant dans des conditions difficiles. La catastrophe s'est produite lundi peu avant 08H30 (02H30 HB) sur ce site industriel des environs de Changde, ville de la province du Hunan, a indiqué la radio publique China National Radio (CNR). Selon un dernier bilan établi mardi à 09H00, neuf morts et 26 blessés sont à déplorer, selon la radio, qui cite le centre de commandement des secours. Les équipes de secours restent mobilisées sur place, a rapporté CNR, décrivant une situation "complexe" car de nouvelles explosions pourraient compromettre leur intervention. La difficulté était accentuée par la localisation du site dans "une zone montagneuse dépourvue de point d'eau important", a-t-elle précisé. Le ministère de la Gestion des urgences, qui a dépêché une équipe sur place pour superviser les secours, a appelé à "tout mettre en œuvre pour déterminer au plus vite la cause de l'explosion et identifier les responsables", selon l'agence de presse officielle Chine nouvelle. Des explosions sur des sites industriels se produisent régulièrement en Chine, qui compte d'innombrables usines et où les normes de sécurité ne sont pas toujours respectées.

Lyon

Un père se jette du 3e étage avec son fils de 10 ans dans les bras

Dimanche, dans le quartier des Minguettes, à Vénissieux, près de Lyon, un homme s'est jeté dans le vide, depuis le 3e étage de son immeuble, avec son fils de 10 ans dans les bras, relate BFM Lyon. D'après les informations du média local, le père de famille est décédé sur le coup et le pronostic vital du garçon est engagé. Son grand frère, âgé de 13 ans, se trouvait dans le logement au moment des faits. Les enfants étaient en garde alternée chez leur père. Toujours selon la chaîne en continu, l'homme souffrait de troubles psychiatriques. Une enquête a été ouverte pour déterminer les circonstances exactes des faits.



2

09h30 Amour, gloire et beauté
10h00 Les Feux de l'amour
10h45 Petits plats en équilibre
10h50 Les douze coups de midi
11h55 Petits plats en équilibre
12h00 JT 13h
12h50 Petits plats en équilibre
12h55 Météo
13h00 Plus belle la vie, encore plus belle
13h25 VC Andrews, la saga Cutler : Les promesses de l'aurore
15h00 VC Andrews, la saga Cutler : Les secrets de l'aube
16h30 Familles nombreuses : la vie en XXL
17h00 Tout pour la lumière
17h30 Ici tout commence
18h10 Demain nous appartient
19h00 JT 20h
19h50 Petits plats en équilibre
20h10 HPI
21h10 HPI
22h15 HPI
23h40 Night Shift
00h35 Night Shift



3

04h55 Bleu, un océan de solutions
05h55 En aparté
06h26 Conflict
07h12 La boîte à questions
07h17 Juliette au printemps
08h52 Leurs enfants après eux
11h08 La boîte à questions
11h18 En aparté
11h53 Clique
12h27 Plaine orientale
13h13 Quand vient l'automne
14h54 Les Barbares
16h34 La famille Hennedricks
18h10 La boîte à questions
18h18 Clique
18h55 En aparté
19h33 En aparté
20h09 The Agency
20h57 The Agency
21h47 Culture & Street
22h41 Clique
23h56 Clique
00h30 Plaine orientale
01h16 A son image



04h30 Incroyables transformations
05h30 Incroyables transformations
06h30 Incroyables transformations
07h35 M6 Boutique
08h45 Ça peut vous arriver
10h35 Ça peut vous arriver chez vous
11h45 Le 12.45
12h40 Un jour, un doc
13h50 Un jour, un doc
14h50 Un jour, un doc
15h50 Un jour, un doc
16h25 La roue de la fortune
17h35 La meilleure boulangerie de France
18h45 Le 19.45
19h35 Scènes de ménages
20h10 Cauchemar en cuisine
21h10 Cauchemar en cuisine
21h55 Cauchemar en cuisine
23h50 Un chef au bout du monde avec Philippe Etchebest
00h55 Un chef au bout du monde avec Philippe Etchebest

09h55 Les vagues scélérates, un mystère de taille
10h50 Notre avenir est-il sur l'eau ?
12h00 Prévenir les accidents de baignade
12h35 Mon pire cauchemar
14h10 Wahou !
15h40 Au cœur de l'Irlande
16h25 Invitation au voyage
17h10 Invitation au voyage
18h00 Les détroits, entre terre et mer
18h45 Arte journal
19h05 28 minutes
19h50 Le dessous des cartes : l'essentiel
19h55 A Life's Worth : Le prix d'une vie
20h40 A Life's Worth : Le prix d'une vie
21h25 A Life's Worth : Le prix d'une vie
22h10 Plan 75
00h20 Lonely
01h35 Le langage des animaux
03h10 Voyage en cuisine

TÉLÉVISION

15



3

20h10

TANDEM



Léa essaie de parler à Paul, fâché de ses entreprises de dissimulation. Il lui claque la porte au nez. Pendant ce temps, un homme déambule dans l'espace public, répétant la phrase « Elle est morte ». Il porte une blouse d'hôpital maculée de sang. Alors qu'il est mené au commissariat, sans qu'on puisse lui retirer une parole constructive, l'enquête conduit dans un centre horticole. Paul y découvre le cadavre d'une certaine Charlotte Revel, 40 ans, co-gestionnaire de l'établissement avec sa meilleure amie. Celle-ci décrit la victime comme pourvoyeuse d'idées neuves.

Acteur: Astrid Veillon (Léa Soler), Stéphane Blancafort (Paul Marchal).



20h10

THE AGENCY



L'opération de localisation de Coyote a échoué. Martien cherche à gagner du temps en annonçant au directeur de la CIA qu'il a un plan de secours. Bosko et Henry sont inquiets. Martien met rapidement en place un plan ingénieux pour infiltrer le groupe Valhalla. Pendant ce temps, Osman lui envoie un message : il désire la liste des agents double de son pays en échange de la vie de Samia.

Acteur: Michael Fassbender (Martien), Jeffrey Wright (Henry Ogletree), Jodie Turner-Smith (Samia Zahir), Richard Gere (Bosko), Kurt Egyiawan (Osman).

Realisateur: Neil Burger
Scénariste: Jez Butterworth



22h24

HPI



Un an après avoir quitté la police pour redevenir femme de ménage, Morgane doit se rendre à l'évidence : si elle veut payer ses factures, elle doit changer de métier. Elle décide d'être détective privée. Sa première cliente est Emilie Fontaine, tourmentée par des événements étranges qui surviennent chez elle lorsque son mari Maxime est en déplacement. Si Morgane trouve une explication logique aux problèmes d'Emilie, elle a néanmoins un drôle de pressentiment concernant Maxime, dont l'ex-femme est morte dans des circonstances étranges. Elle tente de prévenir Gilles incognito pour qu'il enquête.

Realisateur: Mona Achache



Syrie

Une paix durable en passe par un processus politique sincère et inclusif

Le Groupe A3+ au Conseil de sécurité des Nations unies (Algérie, Somalie, Sierra Leone et Guyana) a affirmé, mardi à New York, qu'une paix durable en Syrie ne saurait être réalisée qu'à travers un processus politique sincère et inclusif, mené et porté par les Syriens, conformément aux principes consacrés par la résolution 2254 du Conseil de sécurité. Dans une allocution lue au nom du Groupe A3+ lors d'une réunion du Conseil de sécurité sur la situation en Syrie, le Représentant permanent de l'Algérie auprès des Nations unies, l'ambassadeur Amar Bendjama, a souligné que "la résilience, le courage et l'aspiration du peuple syrien à la paix et à la dignité méritent sans aucun doute notre soutien total indéfectible", affirmant que "la stabilité en Syrie est essentielle non seulement pour le peuple syrien, mais aussi parce qu'elle constitue la pierre angulaire de la sécurité et de la prospérité dans toute la région". "Il est grand temps de soutenir les Syriens par des actions pertinentes en faveur de la paix, de la justice et pour un avenir plein d'espoir dans toute la région", a souligné le Groupe A3 dans son communiqué, précisant que "l'avenir de la Syrie est étroitement lié à la capacité de son peuple à coexister pacifiquement, comme il l'a fait pendant des siècles, et à surmonter les griefs de l'histoire par le dialogue, la réconciliation et le respect mutuel". Et d'ajouter, "la justice transitionnelle, la réconciliation nationale, la révélation du sort des disparus et le dialogue inclusif sont autant d'éléments essentiels pour panser les blessures du peuple syrien et jeter les bases d'un processus de transition politique juste et équitable en Syrie", réaffirmant "le soutien ferme du groupe A3+ à la souveraineté, à l'unité, à l'indépendance et à l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne". Dans ce contexte, le groupe A3+ a condamné vigoureusement les incursions sionistes répétées dans le territoire syrien et les violations de l'accord de désengagement. A ce propos, M. Bendjama a rappelé les observations de la Force des Nations unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) concernant les nombreuses attaques menées par les forces sionistes dans la zone de limitation des armements du côté Bravo, mais aussi la poursuite de la construction d'obstacles par les forces sionistes le long de la ligne de cessez-le-feu.

France

4000 forces de l'ordre mobilisées pour des contrôles dans les gares et bus

Bruno Retailleau, qui a fait de la lutte contre l'immigration son thème de prédilection, a annoncé ce mercredi matin la tenue de contrôles dans toute la France. Quelque «4 000» forces de l'ordre seront mobilisées ces mercredi et jeudi lors d'opérations de contrôles nationales contre l'immigration illégale dans les gares et les bus, a indiqué le ministre de l'Intérieur Bruno Retailleau. «Dans ces 48 heures, on va mobiliser 4 000 gendarmes, des policiers, des douaniers, des forces Sentinelle (armée NDLR) pour interpellé des clandestins», a détaillé Bruno Retailleau sur Cnews et Europe 1, avant de se rendre dans la matinée gare du Nord à Paris pour assister à certains de ces contrôles. «Depuis le début de l'année, nous en avons interpellé 47 000», a affirmé ce dernier. Dans une note adressée notamment aux préfets et consultée par l'AFP, le ministre de l'Intérieur a donné des instructions pour que soit menée une opération nationale de contrôle «des trains à destination des pays voisins et des grandes métropoles françaises, en arrivée comme en départ». Celui qui est aussi chef de file des Républicains a vanté dans ce document une «augmentation conséquente d'interception d'ESI (étrangers en situation irrégulière) ces dernières semaines (+ 28 %）」et une «opération nationale de contrôle des flux», menée les 20 et 21 mai et ayant débouché sur plus de 750 interpellations. Ce mercredi, le ministre de l'Intérieur a déclaré avoir «réintroduit de façon beaucoup plus serrée qu'avant» le contrôle aux frontières, avec une «force frontière» composée de policiers, gendarmes, douaniers et militaires. «Ce que je veux dire, c'est que les clandestins ne sont pas les bienvenus en France de la façon la plus ferme et la plus définitive», a-t-il lancé.

Iran

Des missiles hypersoniques lancés vers l'entité sioniste

Le corps des Gardiens de la Révolution islamique d'Iran a affirmé, ce mercredi avoir tiré des missiles hypersoniques vers l'entité sioniste à la sixième nuit de la riposte aux agressions sionistes contre l'Iran. L'armée iranienne a mené «la onzième vague de la fière opération Promesse Honnête 3 en utilisant des missiles Fattah-1», des missiles balistiques hypersoniques de portée intermédiaire dévoilés en 2023, a déclaré le Corps des Gardiens de la République dans un communiqué, diffusé par la télévision d'Etat, affirmant que Téhéran avait acquis «un contrôle total du ciel des territoires occupés». Mardi soir, le corps des Gardiens de la Révolution islamique d'Iran a affirmé

avoir lancé une nouvelle attaque de missiles et de drones contre l'entité sioniste. «Cette nouvelle attaque (la dixième du genre) a ciblé des objectifs spécifiquement déterminés en profondeur», a précisé le Corps des Gardiens de la République dans un communiqué, relayé par l'agence de presse iranienne Irna. Pour rappel, le service des relations publiques du Corps des Gardiens de la Révolution islamique a affirmé, mardi matin, dans un communiqué que ses forces «ont ciblé avec succès le centre du renseignement militaire de l'armée sioniste, ainsi que le centre de planification des opérations d'assassinat et d'actes terroristes de l'entité sioniste (le

Mossad)». L'entité sioniste a lancé vendredi dernier une série d'attaques contre l'Iran faisant des martyrs et des blessés. De son côté, l'Iran a répliqué et s'est dit déterminé à combattre l'entité sioniste «jusqu'à la dernière goutte de sang» pour protéger le pays. Le corps des Gardiens de la Révolution islamique a également affirmé, mardi soir, avoir lancé une nouvelle attaque de missiles et de drones contre l'entité sioniste. «Cette nouvelle attaque (la dixième du genre) a ciblé des objectifs spécifiquement déterminés en profondeur», a précisé le Corps des Gardiens de la République dans un communiqué, relayé par l'agence de presse iranienne Irna.

En raison du manque de carburant

Le système de santé à «un point de rupture» à Ghaza

L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a plaidé mardi pour que du carburant soit autorisé à entrer dans la bande de Ghaza, cible d'une agression génocidaire sioniste depuis le 7 octobre 2023, pour permettre aux derniers hôpitaux de fonctionner, affirmant que le système de santé dans l'enclave palestinienne «était à un point de rupture». "Depuis plus de 100 jours, aucun carburant n'est entré à Ghaza et les tentatives de récupérer des stocks dans les zones d'évacuation ont été refusées", a déclaré le représentant de l'OMS dans les territoires palestiniens occupés, Rik Peepkorn. "Combiné à des pénuries d'approvisionnement critiques, cela pousse le système de santé encore plus près de l'effondrement", a-t-il ajouté, s'exprimant depuis El Qods-occupée. Selon M. Peepkorn, seuls 17 des 36 hôpitaux de Ghaza fonctionnent actuellement, a minima ou partiellement. Ils disposent d'un total d'environ 1.500 lits, soit environ 45% de moins qu'avant le début du conflit. Tous les hôpitaux et centres de santé dans le nord de Ghaza sont actuellement hors service, a-t-il ajouté. A Rafah, dans le



sud de Ghaza, les services de santé sont assurés par l'hôpital de campagne de la Croix-Rouge et par deux sites médicaux partiellement fonctionnels. M. Peepkorn a précisé que les

17 hôpitaux partiellement fonctionnels et sept hôpitaux de campagne fonctionnaient à peine avec une quantité minimale de carburant quotidien et qu'ils n'en auront "bientôt plus du tout".

بلاز
الزينة

BLED ZINE ORAN
en collaboration avec
بالتعاون مع
Saadi elegance

Réservation: 05.59.87.53.78
05.55.57.26.05
إحجززي مكانك الآن !
Lieu : Hôtel Liberté, Oran
Dates : 22 & 23 juin 2025

MASTER CLASS
MAKEUP

Au programme :

- Techniques de maquillage pro
- Astuces personnalisées
- Démonstrations en direct
- Échanges & Q/A
- Et plein de cadeaux et surprises à gagner !

ماسٲر كلاس مكياج في وهران
فندق الحرية – وهران
22 جوان 2025

sponsored by